



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

Séance ordinaire du Conseil général sous la présidence de **M. Axel Catillaz**, président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle polyvalente de Rueyres-les-Prés.

M. Axel Catillaz, président, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, l'administrateur communal, la secrétaire du Conseil général, les représentants de la presse et le public.

Après une pause estivale bien méritée, les activités du Conseil général reprennent. L'été fut chaud et ensoleillé permettant aux nombreux touristes et habitants de la Commune de se rafraîchir sur les rives du lac de Neuchâtel ou de déambuler en ville lors des différentes manifestations organisées. Il espère que toutes et tous ont eu également l'occasion de se ressourcer durant cette période et qu'ils sont pleins d'énergie pour affronter les défis qui s'offrent à la Commune en cette deuxième partie d'année.

A la suite de la démission de M. Jean-Marc Berset du Groupe BMR, M^{me} Tina Raetzo a été proclamée élue et a accepté son élection. M^{me} Raetzo a été assermentée le 10 septembre 2025 et peut donc légalement siéger dès ce soir. Il la félicite et lui souhaite dès lors la cordiale bienvenue au sein du Législatif. Applaudissements.

Cette année la Commune d'Estavayer renouvelle sa participation à l'action Octobre rose, mois international de sensibilisation au cancer du sein. Cette campagne vise à sensibiliser largement la population aux enjeux du dépistage et à soutenir la lutte contre le cancer du sein, dans une dynamique collective alliant prévention et solidarité. Pour les personnes qui le souhaitent, des petits nœuds roses ont été distribués à l'entrée de la salle et deux tirelires seront disponibles afin de recueillir les dons en fin de séance.

M. Axel Catillaz se réjouit de la présence nombreuse du public ceci démontre son intérêt pour les différents messages qui sont à l'ordre du jour de cette séance. Il rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole durant les débats de ce soir mais que les membres du Législatif se tiennent à disposition pour relayer leurs préoccupations lors des prochaines séances.

Les intervenants sont priés de s'exprimer uniquement dans les micros, ceci pour que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2024. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

SCRUTATEURS

M^{me} et MM. Francis Duruz, Nicolas Giacomotti et Karine Lüthi.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

CONSEIL GENERAL

Excusé : M. Bruno Marmy

59 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 30 voix.

Le quorum étant atteint, **M. Axel Catillaz**, président, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est au complet, soit 8 conseillers à la suite de la démission de M. Jacques Moret en date du 3 octobre 2025.

M. Axel Catillaz, président, prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs. Il informe que chaque membre du Conseil général a reçu, lors du contrôle des présences, une petite carte rose qui sera utilisée lors des votes. Il s'assure que chaque membre soit en possession de cette dernière, ce qui est le cas.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025.
2. Communications du Conseil communal.
3. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 16'620'000.00 TTC pour la réalisation d'infrastructures à vocation régionale de football au parc du Château d'Eau à Estavayer-le-Lac - message n° 94.
4. Octroi d'un cautionnement solidaire de CHF 4'560'000.00 TTC pour l'agrandissement de l'Espace Quarteron à Bussy et de la dépense liée (CHF 228'000.00 de base) pour les subventions aux sociétés sportives et culturelles - message n° 89.
5. Octroi d'un crédit de travaux de CHF 100'500.00 TTC pour le passage au LED des luminaires de la salle Amarante, hors halles sportives - message n° 88.
6. Suppression du domaine public « chemin des Cerisiers » dans son tracé actuel et son déplacement en limite des articles RF 3511-4151 et 3510, sous forme de servitude publique en faveur de la Commune d'Estavayer, conformément au projet présenté, sous réserve de l'autorisation du projet menée par le CEP - message n° 92.
7. Octroi d'un crédit complémentaire de CHF 1'924'000.00 TTC pour la Valorisation de la Traversée de Font (VALTRALOC) - message n° 90.
8. Octroi d'un crédit d'étude de CHF 61'435.40 HT pour le diagnostic OLED (ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets), en conformité avec l'art.3 OSites et la mise en place d'un plan de gestion des déchets pour la zone Plein Sud - message n° 91.
9. Octroi d'un investissement de CHF 421'570.00 pour la création d'un parcours immersif à travers le patrimoine médiéval bâti d'Estavayer-le-Lac (Circuit Secret) dont CHF 188'000.00 sont financés par des subventions, CHF 130'000.00 par le financement spécial du Fonds touristique, et CHF 103'570.00 seront à charge de la Commune - message n° 93.
10. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MAI 2025

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal du 20 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

M. Axel Catillaz, président, remercie M^{me} Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Axel Catillaz, président, rappelle que si une communication du Conseil communal suscite des questions ou des réactions, les membres du Conseil général pourront prendre la parole pendant les « divers ».

M. Axel Catillaz, président, donne la parole au Conseil communal.

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Organisation communale - suivi

Comme nous en avons pris l'habitude, nous souhaitons partager un point de situation sur l'organisation communale :

- Le Conseil communal, dans sa séance ordinaire du 16 juin 2025, a confirmé l'évolution du poste de secrétaire général en poste d'administrateur. Ce changement dans la fonction présente des défis majeurs pour l'Administration communale. En effet, une responsabilité hiérarchique est désormais établie entre les chefs de service et l'administrateur. Une relation fonctionnelle reste établie entre les chefs de service et les responsables politiques respectifs. Cette nouvelle organisation a pour objectif de favoriser la transversalité dans l'organisation en effaçant les silos créés, de concentrer l'organisation sur des objectifs communs, et de faciliter la transparence et la communication entre les politiques et l'Administration. C'est un changement culturel significatif qui doit s'inscrire sur le long terme. Cette évolution a également été recommandée dans le rapport de l'instruction préliminaire.
- Le 23 juin 2025, M. Armand Villadoniga a accepté de relever ce défi. Il a pris cette fonction le 1^{er} juillet 2025.
- M^{me} Annick Rossier, conseillère juridique et cheffe de Service police, accueil et contrôle des habitants a été nommée administratrice adjointe dès le 1^{er} juillet 2025. Ses compétences juridiques et sa connaissance de la fonction publique sont des atouts pour la Commune.
- M^{me} Marie-Estelle Gueissaz a démarré son activité de responsable RH le 3 août 2025. M^{me} Gueissaz a une forte expertise des processus RH avec une expérience confirmée dans les organisations de taille moyenne.

Nous leur souhaitons nos meilleurs vœux de succès pour cette nouvelle étape dans une organisation publique en transformation.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

Concernant le suivi du plan d'action confirmé en février 2025 :

- Règlement du personnel et son règlement d'application

Le règlement du personnel a été partagé et discuté avec la Commission ad hoc formée par le Bureau du Conseil général à deux reprises. Ce même règlement a été présenté aux services cantonaux.

Les commentaires ont été reçus et intégrés afin de s'aligner avec le modèle recommandé par les Autorités supérieures. Le nouveau règlement sera présenté lors du Conseil général du mois de décembre 2025 pour adoption.

- Guide de fonctionnement et processus communaux majeurs

La révision du guide de fonctionnement est en phase finale.

Les processus majeurs ont été confirmés par le groupe de travail. Le document sera présenté aux chefs de service avant d'être soumis au Conseil communal pour validation d'ici la fin d'année 2025.

- Préparation à la transition vers la nouvelle législature

Une édition spéciale du Journal communal a été préparée pour cet automne. Cette édition a pour objectif de permettre à la population de comprendre le fonctionnement et les différentes responsabilités d'un élu et de l'Administration communale. Cette édition doit également permettre de mieux comprendre la fonction et les engagements relatifs des futurs candidats à l'élection législative et exécutive de mars 2026. Nous vous souhaitons bonne lecture.

Le règlement d'organisation du Conseil communal est en phase de révision, ainsi que ses délégations. Une attention particulière a été portée sur la période de transition et la passation des dossiers. Une structure est proposée afin de faciliter les prises de fonction du futur Conseil communal. Le document sera finalisé pour la fin de cette année.

Nous profitons de cette tribune pour remercier toutes les personnes qui participent aux différents groupes de travail collaboratifs et qui soutiennent l'effort qui est demandé pour améliorer le fonctionnement de notre Commune. Ce sont des évolutions nécessaires, qui s'opèrent par étapes.

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Postulat sur les besoins en logements adaptés et à loyer abordable

Le Groupe PS-Les Vert.e.s a déposé en octobre 2024 un postulat concernant les besoins communaux en logements adaptés et à loyer abordable.

Le Conseil communal remercie le Groupe pour ce postulat et souhaite y répondre de manière structurée, argumentée, et donner de la visibilité sur les années à venir. Pour y répondre, la Commune d'Estavayer a contacté la Haute Ecole de Gestion (HEG) et la Haute Ecole de Travail Social de Fribourg pour mener cette étude sur les besoins en logements adaptés et à loyer abordable.

Trois options se sont présentées pour répondre aux quatre questions soulevées par le postulat en s'appuyant sur des données concrètes et une méthodologie scientifique afin de formuler des recommandations stratégiques :

- Quels sont les projets de développement ou de rénovation immobilière incluant des logements adaptés et à loyer abordable ?
- Y a-t-il un diagnostic des besoins de la population en termes de logements à caractère social ?
- Quelles sont les mesures concrètes et les investissements futurs pour augmenter l'offre de logements à caractère social sur les 30 prochaines années ?



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

- Quels mécanismes de suivi et d'évaluation seront mis en place pour garantir que les objectifs de logements à caractère social soient atteints sur les 30 prochaines années ?

Une première option a été de proposer à la HEG de travailler sur ces questions via un travail de bachelor entre les mois de mars/juin 2025. Bien que le sujet ait été validé par le doyen, il n'a pas rencontré d'intérêt auprès des étudiants.

Une deuxième option a été de confier un mandat d'étude rémunéré à la Haute Ecole de Gestion. Un devis de plus de CHF 50'000.00 a été confirmé pour le travail de recherche et de synthèse.

Une troisième demande a été faite à la Haute Ecole de Travail Social de Fribourg. La conclusion du doyen est que ce mandat nécessite un travail de recherche et d'investigation et que la faculté peut mettre à disposition des chercheurs pour un montant de CHF 1'000.00/jour, pour env. 50 jours au minimum.

Dans ce contexte, le Conseil communal va préparer un message pour un montant supérieur à CHF 50'000.00 qui sera présenté au Conseil général lors d'une prochaine séance afin de conduire cette étude. Il informe le Conseil général, le Groupe PS-Les Vert.e.s ainsi que M^{me} Marie Hug qu'un délai supplémentaire sera nécessaire pour répondre au postulat.

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Règlement de stationnement – retard d'implémentation

Le Conseil communal souhaite informer les membres du Conseil général et la population que l'implémentation du nouveau règlement de stationnement a pris du retard. En effet, à la suite du remaniement du texte et de sa validation par le Conseil général, les services de l'Etat ont souhaité réexaminer le règlement. Les derniers retours reçus à la mi-septembre demandent principalement des modifications de forme visant à garantir la conformité du règlement avec les exigences de l'Etat ; aucun changement n'a été apporté sur le fond.

Concernant la mise en œuvre de ce règlement, un appel d'offres a été lancé vers des bureaux d'ingénieurs spécialisés. Le choix s'est porté sur un bureau ayant déjà réalisé des projets de parkings dans des villes de taille comparable. L'offre complète du bureau d'ingénierie a été soumise à la Commune à la fin du mois de septembre.

Au vu de ce qui précède, la Commune planifie l'entrée en vigueur du nouveau règlement et l'implémentation du projet au printemps 2026.

Ce temps supplémentaire permettra de prévoir des séances d'information pour la population et pour les organisateurs de manifestations afin de les informer des nouvelles procédures validées issues du nouveau règlement.

M. Samuel Ménétrety, conseiller communal, communique :

Concours international de la Rose nouvelle

La ville d'Estavayer-le-Lac est souvent appelée la Cité à la Rose.

Dans son centre médiéval, les visiteurs peuvent admirer cette fleur tout comme au bord du lac où les amateurs de roses sont émerveillés par la roseraie ainsi que par la pergola installée. 31 rosiers grimpent le long de la structure et décorent le sentier pédestre, offerts par la Société romande des amis des roses en 1992.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

Chaque année, plus de 4'000 plants de rosiers colorent la ville. Les premières représentations datent de 1502 et ornent la nef et les clés de voutes de la Collégiale St-Laurent à Estavayer-le-Lac. De nos jours, un festival biennal est dédié à cette fleur. Depuis 2013, les rues se transforment avec des expositions, des conférences, un marché et des massifs.

La rose est, depuis longtemps, la fleur la plus populaire. La rose de jardin fait l'objet de très nombreuses recherches et les obtenteurs de roses créent chaque année plusieurs dizaines de nouvelles variétés destinées à embellir les parcs et jardins.

Les concours internationaux de roses nouvelles permettent de tester la valeur de ces nouvelles variétés en jugeant notamment la vigueur de la plante, la floribondité, la résistance naturelle aux maladies et ravageurs, l'aspect décoratif, le parfum.

Les concours s'inscrivent dans une politique liée à l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, l'embellissement des villes, villages et propriétés privées. En étant situés dans un espace pouvant être temporairement accessible au public, ils permettent de sensibiliser les habitants à l'évolution de la nature, des plantes et des techniques culturelles.

Depuis 2020, par l'intermédiaire du concours de Nyon, sous l'égide de la Fédération mondiale des sociétés de roses, la Suisse a retrouvé sa place dans le groupe des organisateurs de concours de roses au côté notamment de Paris, Baden-Baden, Madrid, Rome, Monaco, Belfast, Tokyo, Adelaïde. Ce concours suisse a très vite été reconnu par les professionnels des roses par la création du label « Zéro traitement » issu de la volonté de l'organisation de ne pas traiter les rosiers du concours.

Le Conseil communal d'Estavayer a été séduit par les objectifs de ce concours international qui résonnent non seulement à l'emblème de la ville d'Estavayer-le-Lac et de la région de la Broye mais également à ses engagements de l'Agenda 2030. Dans ce contexte, il s'est proposé pour accueillir, dès 2027, le concours dans la Cité à la Rose. Pour cela des premiers travaux seront planifiés dès 2026 afin de consolider la faisabilité du projet dans un premier temps et le mettre en œuvre dans un deuxième temps. Le Conseil communal souhaite travailler avec la Commission culture et tourisme et les organes communaux et régionaux pour faire évoluer ce projet.

La Commune d'Estavayer souhaite ainsi mettre en valeur sa région et sa Commune, et contribuer au développement actif d'un environnement en privilégiant des végétaux naturellement résistant aux maladies et ravageurs. A ce propos, le règlement du concours spécifie que les traitements chimiques ou biologiques sont interdits.

M. Eric Rey, vice-syndic, communique :

Travaux à la gare CFF – établissement de quais provisoires

Le Conseil communal souhaite informer les membres du Conseil général et la population que les travaux pour la mise en place du quai provisoire aux normes de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées sont en cours. La passerelle en bois a déjà été réalisée, et le chantier se concentre actuellement sur la réalisation de la partie définitive à l'Ouest, c'est-à-dire direction Cheyres, du quai de la gare.

Ces travaux sont réalisés grâce à une autorisation anticipée obtenue par CFF auprès de l'Office fédéral des transports. Ils seront terminés en avril 2026. Ensuite, il est prévu que le reste du quai et la modernisation technique de la gare soient réalisés en 2027 et aboutissent en 2028. La Commune maintient le contact avec CFF et avisera le Conseil général de l'avancement du dossier.

**DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30**

Commune d'Estavayer

M^{me} Carole Raetzo, conseillère communale, communique :**Matériel informatique – soutien solidaire**

La Commune d'Estavayer a récemment procédé au renouvellement d'une partie de son parc informatique scolaire, dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de l'environnement numérique dans les écoles. Une partie du matériel remplacé, bien que devenue obsolète pour un usage pédagogique local, restait encore fonctionnelle après reconditionnement.

Plutôt que de détruire l'ensemble du matériel mis hors service, 20 ordinateurs ont été entièrement nettoyés et préparés pour un nouvel usage éducatif au Sénégal.

Ces machines, désormais prêtes à l'emploi, offriront à des élèves l'opportunité d'accéder à des outils informatiques, encore difficilement accessibles pour de nombreux établissements scolaires du pays.

Nous tenons également à remercier la société Telecom Services, partenaire informatique de la Commune, qui a offert le travail de reconditionnement.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, conseillère communale, communique :**Réponse au postulat no 03 du Groupe Murist-Vuissens concernant le besoin d'infrastructures notamment des vestiaires pour le centre sportif de Murist****Résumé du postulat**

Lors de la séance de Conseil général du 28 juin 2023, un postulat du Groupe Murist-Vuissens a été déposé concernant le besoin d'infrastructures notamment des vestiaires pour le centre sportif du village de Murist.

Le complexe regroupant le terrain de football, la place de skater-hockey, les terrains de pétanque et la salle de sport possède seulement deux vestiaires, ce qui rend le partage de ceux-ci périlleux lorsque plusieurs sociétés exercent simultanément leurs activités.

Le 12 mars dernier, M. Gilles Pillonel, conseiller général du Groupe Murist – Vuissens, a fait un rappel concernant cette demande de postulat en témoignant de la difficulté liée aux manques de vestiaires.

Réponse du Conseil communal

Lors de sa séance du 28 juin 2023, le Conseil général a accepté un postulat relatif à la problématique d'un besoin en vestiaires au centre sportif de Murist. Le Conseil communal a pris acte de cette demande.

1. Analyse des besoins

Les vestiaires actuels du centre sportif sont fortement sollicités surtout en soirées, notamment par les clubs et sociétés locales. Plusieurs problématiques concrètes ont été identifiées :

- Certains soirs par semaine, deux sociétés utilisent simultanément les installations pour leurs entraînements. Cela implique la mise à disposition d'un vestiaire par entité, ce qui génère un manque de place et rend impossible toute forme de mixité ;
- Certains soirs par semaine, trois sociétés utilisent simultanément les installations pour leurs entraînements. Cela implique que l'une des entités se voit même privée de vestiaires, faute de capacité suffisante ;
- Les clubs de skater-hockey et de football ne peuvent organiser de rencontres officielles en parallèle. Cela entraînerait des sanctions pour non-conformité des infrastructures.

Il convient de rappeler que cette problématique avait été signalée par le Secteur des sports lors du développement du projet de la halle sportive, mais n'avait pas été retenue par le Conseil communal de l'époque.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

2. Lien avec le projet d'extension du site scolaire de Murist (2023-2024)

La demande de création de vestiaires supplémentaires a été réexaminée dans le cadre du projet d'extension de l'école de Murist. Les services concernés (bâtiments et sports) ont étudié cette possibilité. Toutefois, le projet étant déjà bien avancé au moment de la demande, une modification aurait engendré des délais supplémentaires ainsi que des coûts non budgétés dans le crédit de construction.

De plus, l'emplacement proposé, excentré par rapport aux infrastructures sportives existantes, a été jugé non pertinent par le Secteur des sports. L'extension scolaire a donc été réalisée selon le cahier des charges initial, en concertation avec la Commission des bâtiments et infrastructures.

3. Une problématique généralisée

La situation n'est pas propre à Murist. Le complexe sportif de l'Amarante rencontre également des difficultés similaires, notamment lors de l'utilisation des installations extérieures ou du dojo. Le site de l'Espace Quarteron souffre aussi d'un manque de locaux, en raison de la mutualisation des infrastructures et de l'augmentation du nombre d'utilisateurs.

4. Vers une planification stratégique

Suite au dépôt du postulat par le Groupe Murist-Vuissens, la Commission du réseau sportif, représentée par M. Nicolas Schmutz, a demandé un état des lieux complet des infrastructures sportives communales. Cette analyse, réalisée par le Service des sports, a été présentée à la Commission le 21 août 2025.

Cette planification met en lumière plusieurs projets d'envergure à court et moyen terme, notamment :

- La création d'infrastructures de football au parc du Château d'eau ;
- La rénovation du centre sportif du Château ;
- L'extension de l'Espace Quarteron ;
- La modernisation et la rénovation des installations de l'Amarante ;
- La rénovation du terrain de skater-hockey à Estavayer-le-Lac ;
- La rénovation des terrains de beach-volley au camping La Nouvelle Plage.

Face à l'ampleur des investissements à venir, la Commission du réseau sportif a recommandé au Conseil communal d'établir une priorisation des projets. Cette recommandation a été validée et soutenue par le Conseil communal.

Conclusion

En résumé :

- ➔ La Commission du réseau sportif et le Conseil communal ont mis en place une priorisation des investissements sportifs.
- ➔ La réalisation de nouveaux vestiaires sera intégrée dans le plan des investissements avec une temporalité de réalisation à moyen terme (5 ans).
- ➔ Un processus de suivi des différentes demandes du Conseil général a été mis en place par le Secrétariat du Conseil général afin d'assurer un retour dans les délais convenus.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

3. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 16'620'000.00 TTC POUR LA REALISATION D'INFRASTRUCTURES A VOCATION REGIONALE DE FOOTBALL AU PARC DU CHATEAU D'EAU A ESTAVAYER-LE-LAC - MESSAGE N° 94

M^{me} Yasmina Glauser, conseillère générale, se récuse. 58 conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 30 voix.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M^{me} Marie-Joëlle Pythoud Siegrist, conseillère générale, prend la parole ce soir en son nom car on a la chance de vivre dans un pays démocratique où la prise de parole est libre. Le Groupe PS-Les Vert.e.s salue le travail accompli jusqu'ici et reconnaît l'engagement des personnes impliquées dans ce projet. Il soutient les projets qui visent à servir la population et la jeunesse. Cet investissement a beaucoup fait débat au sein du Groupe, et son intervention ne cherche en aucun cas à pénaliser le FC Estavayer, mais à agir avec conscience et responsabilité, dans l'intérêt collectif. Elle souhaite simplement que les décisions soient prises en toute transparence, avec une vision claire des coûts et des impacts à long terme. Aujourd'hui, plusieurs zones d'ombre subsistent et sont inquiétantes, car elles risquent de générer des surprises financières dont par exemple une hausse d'impôts pour les concitoyennes et concitoyens. A ce jour, toutes les autorisations d'aménagement, notamment l'accord de la Confédération pour l'utilisation des SDA (surfaces d'assolement) ne sont pas acquises. Aucune convention n'existe pour les parkings avec ORE SA et la dépollution du site de ZZ, dont on ne connaît pas les coûts, risque de prendre un certain temps avant de pouvoir l'utiliser à des fins de parkings. L'achat des terrains, bien qu'accepté par le Conseil général, ainsi que les accès mobilité douce (bus censé desservir la zone depuis 2023 selon le plan directeur régional, piétons, vélos, etc.) ne sont pas comptabilisés dans les coûts budgétés des terrains. Mais le point crucial est véritablement le manque de projection financière. On ne connaît pas l'impact financier de cet investissement sur les comptes des prochaines années. L'amortissement annuel est de CHF 664'800.00 + 2% d'intérêts de la dette au minimum, ce qui revient à un coût minimum d'environ 1 mio par année. Afin de se faire une idée précise des coûts globaux de cet investissement, il est absolument indispensable de présenter une planification claire et détaillée. La population a fait confiance aux membres du Conseil général en leur donnant le mandat de veiller à la bonne gestion du ménage communal, il est donc de leur devoir de prendre des décisions en connaissance de cause et en ayant toutes les informations nécessaires pour une décision éclairée, sans risque de surprise financière. Elle souhaite un effort de clarification et de réduction des coûts qui prenne en compte les investissements futurs et essentiels de la Commune et c'est pourquoi plutôt que de refuser le projet, elle demande son renvoi.

M. Axel Catillaz, président, conformément à l'art. 45 du règlement d'organisation du Conseil général, donne la parole aux différents rapporteurs des Commissions, ensuite la parole sera donnée au Conseil communal. La discussion générale sera ouverte sur la demande de renvoi puis un vote aura lieu sur le renvoi.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

M. Raphaël Duc, rapporteur de la Commission du réseau sportif, souligne que cette dernière s'est réunie les 19 et 22 septembre 2025 et a analysé ce message. Ce projet constitue l'aboutissement d'un travail engagé par la Commission depuis le début de cette législature ; il tient à remercier chaleureusement toutes les personnes impliquées au sein de la Commune sur ce projet. Sur le plan sportif, ce projet d'infrastructures à vocation régionale de football au parc du Château d'Eau à Estavayer-le-Lac s'inscrit dans une réflexion qui dure depuis plus de 10 ans. Le besoin d'améliorer les infrastructures a été identifié de longue date et a fait l'objet de nombreuses études et remises en question. Ce long processus témoigne de l'importance accordée et de la complexité d'un tel projet. Le développement du sport, et plus particulièrement du football, revêt une importance croissante pour la Commune, avec les trois clubs — FC Estavayer-le-Lac, FC Montbrelloz et FC Petite-Glâne — qui sont en pleine expansion avec une progression continue du nombre de footballeuses et de footballeurs. Il convient de noter l'implication des trois clubs dans la création du mouvement junior féminin «Team Broye», qui illustre une bonne entente et garantit que les besoins de chacun soient pris en compte. Le dialogue et la collaboration entre les clubs constituent, selon la Commission, une valeur ajoutée essentielle qui renforcera la pertinence et la légitimité de cet ambitieux projet, tout en donnant au volet sportif un sens concret dans le cadre de la fusion avec les villages environnants. La Commission du réseau sportif est convaincue que ce complexe répond à un réel besoin régional, voire au-delà, tout en servant directement les intérêts communaux. Grâce au droit d'emption et à la rareté des terrains disponibles, ce projet représente une réelle opportunité de doter la Commune et la région d'installations modernes et durables, adaptées aux besoins actuels et futurs. Il s'agit d'un investissement pour les 30 prochaines années. La Commission rappelle que son rôle est d'évaluer la pertinence sportive des projets, et non leurs aspects financiers, urbanistiques ou architecturaux. À ce titre, elle réaffirme l'existence d'un besoin clairement identifié d'infrastructures footballistiques sur terrains synthétiques, à l'échelle communale et régionale. La Commission est consciente que le sport représente un coût, mais il faut faire preuve de courage, car il génère également un véritable retour sur investissement social et collectif par les valeurs qu'il véhicule : respect, esprit d'équipe, effort et solidarité. Ces valeurs profitent non seulement aux footballeurs, mais à l'ensemble des concitoyens. C'est pourquoi, à l'unanimité, la Commission du réseau sportif approuve ce message et invite le Conseil général à l'approuver.

M. Jérôme Carrard, rapporteur de la Commission des bâtiments, relève que celle-ci a joint au message son rapport. Il souhaite relever quelques points. Depuis de nombreuses années, on discute de la problématique de la qualité des terrains de football actuels et de la vétusté des bâtiments, notamment des vestiaires. Le projet présenté est le fruit d'une longue réflexion pour répondre aux besoins croissants des clubs de football de la Commune. La Commission s'est penchée sur les besoins liés aux bâtiments prévus dans ce projet, c'est-à-dire vestiaires, locaux de rangement et buvette. Après l'étude des différents plans, la présentation de la maquette lors de la séance d'information, la Commission est convaincue que les bâtiments prévus correspondent aux besoins actuels et futurs des différents clubs participant à ce projet. Comme indiqué dans le message, la convention d'exploitation doit être encore finalisée, également pour la partie bâtiments. Il est important que cette convention soit établie rapidement afin d'éviter tout malentendu sur les rôles et responsabilités de chacune des parties, notamment dans la gestion et l'entretien des bâtiments. La Commission des bâtiments recommande au Conseil général, à la majorité, d'accepter ce message.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

M. Pierre-Alain Joye, rapporteur de la Commission financière (COFIN), relève d'emblée, que rarement un message n'a suscité autant de discussions au sein de la COFIN, d'arguments en faveur ou en défaveur de cet objet et au final, le vote a été extrêmement serré. Pour ce message, M^{me} Yasmina Glauser s'est récusée et n'a donc pas participé aux discussions et au vote final. En préambule, il rappelle que le rôle de la Commission financière est de se poser la question : est-ce que la Commune a les moyens financiers de réaliser ces infrastructures ? Contrairement à d'autres messages pour lesquels on n'a pas vraiment le choix de les accepter ou pas (l'agrandissement d'une école, une réfection de conduite ou de route par exemple), ce crédit d'investissement représente un véritable choix politique et stratégique pour la Commune. La construction a une vocation partiellement régionale mais c'est la Commune d'Estavayer qui la finance. La COFIN a eu une première présentation du projet le mardi 24 juin 2025 (en présence du Conseil communal et des représentants des clubs de foot locaux) puis a débattu encore à deux reprises de ce message lors des séances des 23 et 30 septembre 2025, sans compter le fait que de nombreux membres de la COFIN ont également participé à la présentation du projet le 9 septembre 2025. Lors de la rencontre avec le Conseil communal du 30 septembre 2025, les membres de la Commission ont notamment échangé par rapport aux conséquences du fait que le PAL n'est actuellement pas encore approuvé pour ce projet, sur les coûts des études déjà payées pour ce projet (ces études se montent actuellement à CHF 371'610.30), ils ont également pris connaissance des rapports rédigés par les autres Commissions et parlé du projet de convention entre la Commune et la société locale d'exploitation. Surtout, lors de cette séance, ils ont eu une présentation du plan financier 2025 – 2029 mis à jour avec les nouvelles dépenses prévues ce soir et ils remercient M^{me} Sylvie Bise pour ses explications ainsi que son travail. Cette présentation leur a permis de mieux cerner les conséquences financières de cet investissement sur les prochains exercices comptables, principalement à partir du budget 2027 (même si les résultats sont à prendre avec un certain recul dans la mesure où il s'agit principalement de projections). Rapidement, la COFIN s'est posé la question de savoir si ce message devait être reporté pour une autre séance, principalement en raison des incertitudes liées à l'approbation du PAL qui est actuellement en cours mais est arrivée à la conclusion qu'un report de quelques mois ne changerait en rien l'aspect financier. Si le message devait être accepté ce soir, il faut être conscient que ce ne sont pas seulement CHF 16'620'000.00 qui seront investis. A ce chiffre, il faut ajouter l'achat des terrains qui ont déjà fait l'objet d'un précédent message (une surface de 57'663 m² pour une somme de CHF 2'384'942.00) ainsi que les divers éléments liés au plan de mobilité (arrêts de bus, allée des sports et parkings), dont les coûts sont estimés à environ CHF 1'240'000.00. Il faut aussi être conscient des coûts de renouvellement du tapis synthétique tous les 10 à 15 ans, avec un coût estimé de CHF 500'000.00 par terrain. Points positifs dans toutes ces dépenses : des subventions, de l'ordre d'environ CHF 850'000.00, sont aussi attendues pour cet investissement. C'est donc bien une somme supérieure à 20 mio de francs qui est en jeu avec le vote de ce soir, avec un impact financier de plus ou moins CHF 1'000'000.00/année sur chaque budget de fonctionnement (correspondant à l'amortissement et aux intérêts). A noter toutefois que les amortissements ne commenceront qu'à la fin des travaux, comme c'est la pratique habituelle, donc en principe pas avant l'exercice comptable 2028. La Commission s'est évidemment posé la question de savoir quels seraient les répercussions de ces sommes sur le budget de fonctionnement et, sur la base notamment du plan financier présenté par la boursière communale, la COFIN constate que des solutions devront être trouvées à relativement court terme pour financer cet investissement ainsi que ceux à venir. Il rappelle que la Commune a deux gros



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

objets qui peuvent potentiellement fortement impacter les finances communales ces prochains mois : le RSSBF (Réseau santé social de la Broye fribourgeoise) et le plan d'assainissement des finances cantonales qui fait actuellement l'objet de fortes discussions au sein du Grand Conseil. Pour améliorer les finances communales, voici un extrait des pistes soulevées par la COFIN lors du rapport des comptes 2024 :

- La recherche de nouvelles rentrées financières ;
- Une réduction des dépenses courantes ;
- Un ralentissement des investissements ;
- Le refus par le Conseil général de certains messages impliquant des grandes dépenses financières ;
- Une hausse d'impôts ou des taxes (sachant qu'une hausse d'un point d'impôts représente environ CHF 300'000.00 de recettes supplémentaires).

Il convient au Conseil communal de prendre les mesures nécessaires, notamment lors de la préparation du budget de fonctionnement, afin de retrouver une situation financière équilibrée. Si une hausse du taux d'impôts ou des taxes doit être envisagée à court ou moyen terme, il convient de la préparer et de l'expliquer dès maintenant. Dans un autre domaine, la COFIN relève un autre point important concernant l'exploitation de ce site : une convention d'exploitation devra être signée entre la Commune et la société exploitant les infrastructures ; la COFIN met en avant la nécessité que les Commissions concernées (notamment celle des bâtiments et la COFIN) soient intégrées dès le début dans l'analyse de cette convention.

Pour conclure, après de longs débats et avec des avis divergents, la Commission financière préavisait favorablement à une très courte majorité des membres présents ce message.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteure du Conseil communal, souligne qu'après 5 années de travail intense et après 3 décennies de réflexions autour des terrains de foot d'Estavayer-le-Lac, le Conseil communal présente, ce soir, une demande de crédit d'investissement pour réaliser une infrastructure footballistique digne d'une Commune de plus de 10'000 habitants et sa région. À la suite de la fusion, la Commission du réseau sportif s'est réunie à plusieurs reprises afin d'établir un état des lieux des infrastructures sportives et avoir une vision pour le futur. Après avoir siégé également avec la Commission d'aménagement du territoire, un concept de réseau sportif multisite a été plébiscité, afin de permettre une pratique du sport dans toute la Commune. La seule pièce manquante était celle des terrains de foot à Estavayer-le-Lac. Malgré toutes les tentatives, la surface nécessaire pour cette infrastructure ne pouvait être réalisée dans les périmètres urbanisés.

C'est en 2017 qu'une opportunité unique s'est présentée à la Commune d'acquérir une surface non négligeable, en plus de la propriété communale sur le site du Château d'eau. Le résultat des discussions avec le propriétaire était le message en novembre 2017 pour un droit d'emption d'une validité de 10 ans pour l'acquisition de terrains dans le secteur. Ce droit en possession de la Commune permettait de finaliser le développement du sport selon trois axes, soit :

- L'aménagement multisite des infrastructures sportives ;
- L'entretien et l'amélioration des infrastructures existantes ;
- La construction de nouvelles infrastructures.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

En 2020, le Conseil général a accepté un crédit de CHF 370'000.00 TTC pour les études liées à la construction de trois terrains de foot au lieu-dit « La Maladeire » - message n° 116. Un cahier des charges ayant été élaboré avec les principaux utilisateurs, ces derniers ont rapidement rejoint les différents interlocuteurs afin de pouvoir produire un projet simple, fonctionnel, et qui s'intègre dans le paysage de l'entrée de la ville. Il a été décidé de retenir un projet avec des terrains synthétiques qui permettent une utilisation quasi en tout temps et durant toute l'année. Actuellement les clubs de football locaux collaborent, afin de partager leurs infrastructures en lien avec leurs besoins et la météo, mais force est de constater que le nombre d'équipes actuelles ne permet plus de satisfaire la demande, sans compter que l'évolution démographique, ces prochaines années, fera augmenter les effectifs. Cette collaboration entre les FC en lien avec le projet en cours, a permis de créer le mouvement junior Broye. Les infrastructures existantes seront maintenues dont les terrains de Forel, Bussy et Murist, ce qui permettra de répondre aux besoins locaux et permettra également à ceux qui préfèrent jouer sur des terrains naturels, de le faire. Cette façon de faire permettra d'avoir des infrastructures de qualité qui correspondront aux besoins actuels et futurs. Les terrains de foot de la Thiolleyres trouveront une autre affectation le moment venu. Les différents modes d'exploitation ont également été abordés avec les différentes personnes qui participaient à l'élaboration de ce projet. Rapidement il a été prévu de mandater une société d'exploitation pour gérer ce nouveau site sportif. Cette société, qui connaîtra parfaitement le fonctionnement du football, permettra d'avoir une gestion agile du site tout en faisant rayonner ce nouvel outil de travail. Vu l'ampleur du projet, il est apparu nécessaire au Conseil communal d'organiser une séance d'information au Conseil général. Le 9 septembre dernier, ce dernier a pu poser toutes les questions et comprendre les différentes étapes réalisées pour arriver au projet soumis ce soir. Conscient de l'enjeu, le FC Estavayer-le-Lac, lors de sa dernière assemblée, a décidé, via le Fonds Margueron, de soutenir ce projet à hauteur de CHF 400'000.00. Le Conseil communal invite à accepter ce message tel que présenté et elle reste à disposition s'il devait encore y avoir des questions.

M. Axel Catillaz, président, ouvre la discussion générale sur la demande de renvoi.

M^{me} Sophie Michel, conseillère générale, tient à préciser qu'elle prend la parole en son nom. Demander un renvoi à ce stade lui semble non seulement irresponsable au vu des besoins actuels, mais aussi irrespectueux envers le travail considérable accompli depuis plusieurs années par les Commissions du réseau sportif, d'aménagement du territoire, des bâtiments, ainsi que les instances communales, cantonales et fédérales. Ce projet est le fruit d'un engagement collectif soutenu. L'ampleur et la nécessité urgente du projet ont été démontrées à plusieurs reprises et de manière documentée lors de la séance d'information. Pour elle, remettre en question son avancée maintenant, alors que les membres ont eu de nombreuses occasions pour échanger à ce sujet, en revient à se moquer de tous ceux qui ont œuvré pour en arriver là. Le Conseil général doit effectivement s'appuyer sur les avis des Commissions concernées et qui ont rendu leur rapport ce soir. Elle s'oppose à cette demande de renvoi car elle pense qu'investir dans la jeunesse et les infrastructures c'est précisément le devoir d'une Commune.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

M. Romain Lambert, conseiller général, fait part de sa position concernant ce projet avant de passer au vote. Les infrastructures sportives de la Commune, qui est la quatrième Commune du Canton au niveau de la population, se doivent d'être à la hauteur. Dieu sait si le sport est important et nécessaire dans une collectivité qui a une grande tendance à le pratiquer derrière un écran de smartphone ou autres objets connectés. Les activités sportives ont évidemment un rôle social important à jouer. Personnellement, cela fait bientôt 40 ans qu'il est membre de la FSG Estavayer. Le sport en général, sport en salle ou sport en plein air, toutes disciplines confondues doit être pris sérieusement en considération par les élus communaux. C'est pourquoi par le biais de cette prise de position, il s'offusque sur le fait que ces CHF 16'620'000.00 prévus ne soient affectés que et uniquement au football. Il y a d'autres activités sportives. Un anneau d'athlétisme, également attendu par d'autres sportifs de la Commune, pourrait rendre l'endroit multisport et encore plus attrayant. Le second élément qui le fait réagir est le fait que l'investissement qui va être voté ce soir et il n'est pas négligeable, ne prend pas en compte les aménagements et autres investissements nécessaires pour garantir la finalisation de cet endroit dédié au sport. Le parking, les accès ainsi que le cheminement depuis ce parking ne sont pas compris dans cette demande d'investissement (selon l'information donnée dans le message, cela représente env. CHF 1'240'000.00). Cette demande d'investissement fera l'objet d'un autre message du Conseil communal. Pour être juste, il aurait été opportun de proposer au vote un montant complet et ainsi éviter des quiproquos. Le troisième et dernier élément qu'il souhaite relever concerne l'adaptation prévue du rond-point de la cascade. La route concernée est une route cantonale, il en est conscient. Néanmoins, il part du principe que la Commune d'Estavayer devrait pouvoir se faire entendre par les édiles cantonaux. Sur les plans remis avec le message, il remarque que la voie de circulation qui permet de prendre la direction de Font en venant de la ville va être supprimée au profit de la mobilité douce. Il remarque également que des arrêts de bus, placés sur les voies de circulation, seront installés. En partant du principe qu'actuellement aux heures de pointe le rond-point de la chapelle St-Eloi situé en contrebas est engorgé, le bouchon sera simplement déplacé. Venant de l'autoroute, de Payerne ou de la route de contournement, les pendulaires, ils sont nombreux, rentrent chez eux au Champ-de-Lune, au quartier de la Croix-de-Pierre ou à d'autres endroits de la ville en empruntant le rond-point de la cascade. Le fait d'arrêter des bus sur la chaussée et de placer un passage pour piétons comme dessiné sur le plan remis ne va pas arranger les choses. Pour être réaliste, il faut prévoir un passage à piétons sous ou sur la chaussée et des arrêts de bus hors des voies de circulation. Les moyens de transport individuels, à moteur thermique, à hydrogène ou électrique ont encore de beaux jours devant eux. Bien évidemment l'investissement à prévoir pour réaliser ces adaptations fera augmenter la facture finale. Pour conclure, il tient à préciser qu'il n'a aucun a priori à l'encontre de football mais qu'il est un fervent partisan de la création d'une structure multisport sur le site du Château d'eau d'Estavayer-le-Lac.

M. Axel Catillaz, président, rappelle que les interventions doivent concerner uniquement la demande de renvoi. La discussion de détail sur l'objet aura lieu ultérieurement.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

M^{me} Magali Vésy, conseillère générale, s'exprime en son nom et souhaite, avant tout, remercier la Commune ainsi que le FC Estavayer pour la qualité de leur présentation et le travail considérable qui a été réalisé pour amener ce projet jusqu'au Conseil général ce soir. Elle reconnaît pleinement les efforts fournis et la nécessité de disposer de terrains de football adaptés. Elle est également convaincue que des terrains synthétiques représentent un vrai plus, notamment pour les entraînements et la pratique en hiver. Elle n'est pas pour ce message. Elle soutient le renvoi pour les raisons suivantes :

1. Le contexte financier de la Commune : le Conseil général doit garder à l'esprit qu'il représente l'ensemble des citoyens et que chaque franc investi provient de l'argent du contribuable. Elle se permet de rappeler ce que la COFIN disait il y a 5 mois, elle cite : « Pratiquement chaque décision prise dans cette salle a un impact plus ou moins grand sur les finances communales. La priorisation des dépenses semble absolument indispensable au moment où les comptes communaux sont en relative souffrance. »
2. Une mobilité peu cohérente et peu sécuritaire.
3. Un investissement très important pour une seule société : on parle ici d'un investissement colossal pour un seul sport et une seule société. Or, une Commune doit veiller à soutenir l'ensemble des associations, des disciplines et des besoins de la population, pas uniquement un domaine, aussi important soit-il.
4. Des incertitudes administratives : on n'a pas encore de garanties concernant la validation du PAL, puis du PAD. Si les délais ne sont pas respectés — ce qui n'est pas rare dans ce genre de projet —, que se passera-t-il ? On prend ici un engagement financier lourd, sans visibilité complète sur le calendrier ni sur les conséquences d'un éventuel retard.

Elle soutient le renvoi pour réexaminer le projet, chercher une version plus sobre, plus adaptée, en valorisant ce que la Commune possède déjà. Estavayer est une grande Commune fusionnée, avec des ressources et de la créativité. On peut trouver une solution plus équilibrée, respectueuse des finances communales et des besoins de tous.

C'est dans cet esprit qu'elle votera non à ce message : non pas contre le sport ni contre le FC Estavayer, ou les autres FC mais pour une gestion responsable, équitable et visionnaire des finances et des priorités de la Commune.

M^{me} Anne Meyer Loetscher, au nom du Groupe Le Centre, relève que ce Groupe a étudié avec beaucoup d'attention et aussi d'intérêt ce sujet. Les réponses à toutes les questions ont été reçues soit par les conseillers communaux, soit par le FC Estavayer et également par les Commissions qui se sont penchées sur le sujet à savoir la Commission du réseau sportif, la Commission des bâtiments et la Commission financière. Ces trois Commissions se sont prononcées ce soir favorablement pour ce projet. Si aujourd'hui, le Conseil général ne leur fait pas confiance alors on peut se demander à quoi sert tout ce travail. Les questions énumérées par M^{me} Pythoud Siegrist ont été en partie répondues par M. Joye concernant le côté financier. En ce qui concerne les autorisations au niveau de la Confédération, des réponses se trouvent également dans le dossier. On sait que cette zone est terre d'assolement, qu'on va récupérer les réserves de SDA qui sont aujourd'hui des réserves cantonales. Le Canton a accepté une fiche de projet et la Commune peut dès lors bénéficier d'une partie de cette réserve cantonale. Si la Commune loupe le coche aujourd'hui, cette réserve de terre d'assolement qui peut encore être



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

dézonée risque de partir dans d'autres districts. Trop souvent, on se plaint que les choses ne se font pas dans le district de la Broye. Pour cette raison-là, elle demande aussi de prendre en considération qu'une réponse formelle existe. Le rôle du Conseil général est de voter ce projet aujourd'hui. En admettant, mais ce serait peu probable, que la Commune reçoive un refus de la Confédération, ce n'est pas au Conseil général d'être juge et partie. Dans ce cas-là, le projet de crédit voté aujourd'hui deviendrait caduc. En ce qui concerne les parkings, ils vont également être utiles pour tout le développement de la zone industrielle qui va se faire de l'autre côté. Est-ce vraiment le projet du football de devoir supporter le développement que ce soit piétons, cyclistes, parkings et autres pour une zone qui va se développer ? Aujourd'hui, on en parle parce qu'on a envie d'avoir une vision globale de ce qui va se passer mais ce crédit d'investissement doit être attribué à une autre cause qui est le développement de la zone industrielle. Il y a déjà des entreprises aujourd'hui qui y sont implantées et les piétons ont déjà de la peine à y accéder. Ce soir, le crédit demandé concerne trois terrains de football pour une zone qui est définie et c'est sur ce dossier que le Conseil général doit se déterminer. Le Groupe Le Centre va refuser le renvoi avec force et conviction.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteure du Conseil communal, relève que le Conseil communal présente ce message ce soir car il est prêt. Il faut voter une fois sur ce crédit, cela fait trop longtemps que l'on tergiverse. Toutes les études existent maintenant pour que le Conseil communal puisse présenter un message qui, selon lui, correspond aux besoins actuels et futurs. Elle invite le Conseil général à refuser le renvoi.

M. Axel Catillaz, président, rappelle le déroulement du vote. Les membres qui voteront oui, cela voudra dire que le renvoi est demandé. Les membres qui voteront non, cela voudra dire qu'ils souhaitent traiter ce message ce soir.

A M. Catillaz, **M^{me} Pythoud Siegrist** confirme sa demande de renvoi.

Lors du vote, la demande de renvoi sur cet objet est refusée par 13 voix pour et 45 voix contre.

M^{me} Christine Duc, conseillère générale, relève qu'elle n'a pas d'enfant, ne joue pas au foot, son conjoint non plus. Les finances de la Commune vont mal. Alors, pourquoi accepter un tel montant — plus de 16 mio de francs — pour des terrains de foot ? C'est une question légitime. Une question que beaucoup se posent. Ce soir, elle décide de prendre un peu de hauteur, pour tenter d'avoir un regard plus global, plus collectif. Parce qu'au-delà des chiffres, des budgets, et des lignes comptables, il y a une autre réalité: celle de la jeunesse. Investir dans des terrains de foot, ce n'est pas seulement investir dans un sport. C'est investir dans des jeunes, dans une génération qui a besoin de repères, de lieux pour se retrouver, d'espaces où elle peut se construire. Un jeune qui fait partie d'une équipe de foot ou de toute autre société, c'est un jeune accompagné, encadré et soutenu. C'est un jeune qui apprend à vivre en communauté, à respecter les autres, à gérer ses émotions, à travailler en équipe. C'est aussi un jeune qui passe un peu moins de temps derrière un écran, et un peu plus de temps dehors, avec ses camarades. Dans une société où beaucoup de jeunes cherchent un sens, où certains manquent de cadre ou de direction, la responsabilité d'adultes est de leur offrir des repères, des lieux d'appartenance, des valeurs



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

à partager. Et le foot, qu'on l'aime ou non, est par excellence le sport populaire, accessible à toutes les bourses, à tous les milieux. Cet investissement, c'est aussi une reconnaissance envers tous les bénévoles, les entraîneurs, les parents qui, semaine après semaine, s'engagent pour cette jeunesse. Elle ne cache pas que ce vote est difficile. Oui, les finances communales sont fragiles. Oui, ce projet pèsera sur le budget communal. Et oui, il faut oser le dire, il précipitera certainement une hausse d'impôts, qui devient de plus en plus difficile à éviter. Tout le monde le sait : quel que soit le vote ce soir, une partie de la population sera mécontente. Ce soir, elle choisit pourtant de dire oui. Oui, parce que la jeunesse a besoin de repères. Oui, parce qu'elle a besoin de bouger, de s'engager, de se retrouver ailleurs que derrière un écran. Oui, parce qu'investir dans les jeunes, c'est investir dans l'avenir de la Commune. Elle ne reprendra pas la parole pour le prochain message sur l'Espace Quarteron, mais son intention restera la même : soutenir et investir pour la jeunesse.

M^{me} Tina Raetzo, conseillère générale, prend la parole en son propre nom ce soir. A vrai dire, elle n'avait pas prévu d'intervenir lors de son premier Conseil général. Mais la portée stratégique du projet qui est soumis ce soir l'invite à s'exprimer. Fraîchement élue, et ne siégeant dans aucune Commission, elle n'a pas eu l'occasion de participer au travail préparatoire de ce dossier. C'est donc avec un regard extérieur, peut-être neuf, qu'elle souhaite l'aborder. Elle tient d'ailleurs à remercier la Commission pour son grand investissement sur ce projet et le Conseil communal pour la séance d'information complète qui a été faite, c'était très appréciable. Ce soir, le Conseil général est placé devant un choix sans nuance : dire oui à un projet d'envergure, pour un montant avoisinant les 20 mio de francs, ou dire non, en refermant la porte définitivement. Aucune voie médiane, aucune alternative à mi-chemin. On le leur rappelle souvent: « vous êtes le Législatif, c'est à vous de décider ». Mais que faire lorsque l'on ne se reconnaît pleinement ni dans l'adhésion totale du oui, ni dans le refus absolu ? Lorsque le projet séduit sur le fond, mais interroge sérieusement sur la forme et sur les moyens engagés ? C'est précisément là où elle se situe ce soir, entre le marteau et l'enclume et elle ne pense pas être la seule dans ce cas. Que faire donc ? S'abstenir, comme elle l'a fait en séance de Groupe ? Ce serait se retrancher dans le confort du silence, quand le moment exige courage et clarté. Après mûre réflexion, elle a donc choisi de voter oui. Un oui en soutien aux clubs locaux qui attendent depuis 40 ans sur ce projet et qui en ont vraiment besoin aujourd'hui. Un oui en faveur de la cohésion sociale, du sport comme levier de santé, d'inclusion et de lien entre générations. Mais ce oui est mesuré, et résulte d'un arbitrage difficile entre l'idéal et le coût. Elle revient sur certains points ou arguments entendus :

- Un crédit d'étude de CHF 370'000.00 avait été voté en 2020 pour une étude préliminaire. Aujourd'hui le résultat tombe : le projet définitif est bouclé, et avec lui, l'addition. Mais ce soir, le train est en marche. On a accepté l'étude, alors on accepte le scénario. Comme si le premier vote engageait irrémédiablement tous les suivants. Pourtant, l'un n'engage pas l'autre et elle tenait à le rappeler ce soir.
- Ensuite, on a pu également entendre à maintes reprises que « les impôts augmenteront même sans ces terrains de foot, à cause de la conjoncture actuelle et des projets d'envergure attendus. » C'est en partie vrai bien sûr, mais pour elle, ce n'est pas un argument convaincant. Ce n'est pas parce que le bateau prend déjà l'eau qu'on doit percer d'autres trous dans la coque. Chaque mio supplémentaire pèse sur les finances communales, et le contexte actuel devrait au contraire pousser



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

les Autorités à ne pas relâcher leurs exigences dans les choix futurs qui auront un impact sur les finances. On l'a entendu ce soir, de nombreux autres projets sont attendus dans le sport et dans d'autres domaines.

- Finalement, ce qui l'interroge, c'est l'absence d'alternative. On l'a également entendu à plusieurs reprises : « il n'y a pas de plan B, et le crédit d'étude a été entièrement utilisé ». Aucun contre-projet, aucune voie parallèle n'a été envisagée. A ses yeux, ce manque de perspectives constitue un écueil.
- Alors oui, elle soutiendra ce message, mais elle aurait espéré qu'une solution alternative, peut-être plus raisonnable sur le plan financier, puisse être proposée et c'est d'ailleurs en cela qu'elle a soutenu le renvoi. Elle votera oui également parce que refuser ce projet reviendrait à tourner le dos à l'avenir des infrastructures sportives et elle ne peut s'y résoudre.

En conclusion, dans quelques années, elle espère pouvoir venir encourager une équipe locale qui foulera ces nouveaux terrains, elle ose rêver un peu, peut-être en première ligue ! Oui à ce projet d'avenir, en ayant pleinement conscience que ce choix aura un coût. Et ce coût, on devra l'assumer collectivement.

M. Noé Zanone, au nom du Groupe Le Centre, tient à remercier le Conseil communal, les services concernés et les Commissions pour la qualité du dossier présenté ce soir. Les membres du Groupe tiennent également à saluer l'excellente collaboration entre la Commune et les clubs impliqués, ce qui a permis d'aboutir à un projet clair et cohérent. On le sait toutes et tous : ce dossier ne date pas d'hier. Cela fait plus de 50 ans que la question des infrastructures de foot à Estavayer revient dans les discussions. Ici ce soir, on a enfin l'opportunité de mettre un point final à cette longue histoire et on espère sincèrement que l'issue sera positive, afin d'offrir aux jeunes, aux clubs, et à toute la région des installations qui permettent une activité de football selon les normes actuelles, avec suffisamment de terrains pour toutes les équipes, féminines et masculines, de l'école de foot aux vétérans, et bien entendu par tous les temps. Le bien-fondé des besoins ne fait plus débat. En 2020 déjà, le Conseil général avait donné un signal clair : le crédit d'étude de CHF 370'000.00 avait été accepté à 56 voix contre 1 et 1 abstention. Tous les partis avaient reconnu la nécessité de doter Estavayer d'infrastructures modernes et durables. L'objet de ce crédit d'étude correspond précisément au projet présenté aujourd'hui : trois terrains de football sur le site de la Maladeire. Ce soir, le dossier soumis remplit cette mission : il est cohérent, réaliste et réalisable, au service du sport, de la jeunesse et de la cohésion régionale des clubs locaux. S'agissant de la mobilité, le Groupe souhaite souligner deux éléments importants. Premièrement, la ceinture verte autour de la ville ainsi que l'allée des sports devront être rapidement réalisées. Il s'agit de maillons essentiels pour répondre aux enjeux de mobilité du futur parc du Château d'Eau. Cette ceinture verte favorisera une circulation douce et sécurisée, tout en améliorant les liaisons pour les piétons et les cyclistes. Deuxièmement, la gestion des flux entre piétons et véhicules dans ce secteur doit être pensée globalement, non seulement pour les usagers du complexe sportif, mais aussi en tenant compte du développement industriel du périmètre. Les entreprises en place rencontrent déjà certaines difficultés d'accès, et le projet offre ici une opportunité d'amélioration réelle pour l'ensemble de la zone. Ce projet dépasse largement le cadre sportif. C'est un choix d'avenir, un investissement pour la jeunesse, pour la cohésion régionale et pour l'attractivité d'Estavayer. Alors, ce soir, il faut faire ce que 50 ans d'attente appellent : donner un signal fort, positif et fédérateur. Offrir à Estavayer un projet qui marquera une génération. Le Groupe Le Centre soutient ce message à l'unanimité et avec conviction.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

M. Nicolas Schmutz, conseiller général, relève que le projet des terrains de football peut se vanter de posséder l'un des historiques les plus fournis et mouvementés de la Commune et des précédentes. Au fil des décennies, des études, des analyses, des ajustements, encore des études, encore des analyses, d'innombrable heures de travail et dépenses se sont succédé pour poursuivre le chemin ô combien sinueux de ce projet. Aujourd'hui, il est prêt. Il est structuré, planifié et conçu pour répondre non seulement aux besoins actuels, mais également pour anticiper les évolutions et les attentes des prochaines décennies. C'est un projet qui s'inscrit dans une vision à long terme, avec des infrastructures modernes et adaptées, parfaitement complémentaires aux installations existantes. Ce projet représente une opportunité unique pour la Commune. Non seulement il permettra de doter Estavayer d'infrastructures sportives de qualité, mais il est également, selon lui, le premier projet qui regroupe l'ensemble des localités de la Commune. C'est un symbole fort de la fusion, un projet fédérateur qui témoigne de la capacité à travailler ensemble pour construire un avenir commun. Cependant, on ne peut ignorer le coût important de ce projet, qui s'élève à près de 20 mio de francs. Ce montant aura un impact significatif sur les finances communales. C'est pourquoi, il rejoint l'avis de la Commission financière et demande au Conseil communal, qui a décidé qu'il était temps et opportun de faire voter ce message, de prendre pleinement ses responsabilités. Il est impératif de tout mettre en œuvre pour limiter cet impact financier. L'augmentation des impôts doit être envisagée uniquement comme un dernier recours. Le Conseil communal doit explorer toutes les autres options possibles pour financer ce projet et maîtriser, dans son ensemble, les finances communales. Cela commence dès maintenant, avec le prochain budget qui sera présenté dans 2 mois. Des mesures concrètes devront être prises pour garantir une gestion financière rigoureuse et responsable. Il soutient donc ce crédit d'investissement et il invite le Conseil général à en faire de même afin de franchir une étape significative dans la concrétisation de ce projet qui est en cours depuis bien trop longtemps.

M^{me} Karine Lüthi, conseillère générale, remercie M^{me} Tina Raetzo d'avoir énuméré beaucoup d'arguments qu'elle partage même si son vote ne sera pas le même que le sien. Elle souligne que si la nécessité de terrains de foot aux normes n'est pas remise en question, le projet présenté ne la convainc pas. En préambule, elle confie qu'elle est surprise, voire déçue, de certaines discussions qui ont eu lieu durant les débats au sein des Groupes, mais aussi de manière officieuse en dehors de ceux-ci. Des menaces à peine voilées de refus du projet de l'Espace Quarteron en cas de non au projet concernant les terrains de foot ont été reçues de la part de plusieurs conseillères et conseillers. Sans vouloir se montrer moralisatrice, le jeu politique ne devrait jamais provoquer un sentiment de vote forcé, hypocrite, fondé sur de mauvaises raisons. Le Conseil général représente toutes les habitantes et tous les habitants de la Commune, et force est de constater qu'il y a rarement unanimité auprès de ceux-ci dans les décisions politiques. Il en est de même dans les positions du Conseil général, et les sensibilités et priorités de chacune et chacun devraient toujours être respectées. De manière plus factuelle, ce message engage les finances communales, qui sont, elle le rappelle, étroitement liées à celles des concitoyennes et concitoyens. Les investissements massifs faits aujourd'hui se reporteront directement sur les impôts des habitantes et habitants, sur ceux des voisins, sur les impôts. Toute proportion gardée, en ayant mis dans la balance les différents éléments présentés, elle estime que dépenser 16 mio (mais comme entendu, on est davantage au-delà de 20 mio) pour ce projet est un luxe dans l'état actuel des finances communales. Elle votera non à ce message en espérant que ce choix assumé soit respecté.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

M. Carlo Bonferroni, conseiller général, tient à faire deux remarques. Ce sont les infrastructures qui rendent la population contente, voire riche. Individuellement, on ne peut pas régater avec les infrastructures. On ne remplace pas la communauté. Des infrastructures sportives, culturelles, pour la santé et l'enseignement sont à réaliser, donc il faut dire oui. Deuxièmement, au niveau financier, la Commune explose, elle augmente ; donc on a beaucoup d'investissements faits maintenant, mais ils sont réalisés pour un demi-siècle. A long terme, dans plus de 10 ans, les finances, il en est convaincu, vont se stabiliser. Les investissements faits et les autres mesures de développement vont rapporter. Il y a un décalage. Donc il ne voit pas l'avenir en noir.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteure du Conseil communal, relève que beaucoup de choses ont été dites. Ces infrastructures sont pour la population et pas pour le FC Estavayer-le-Lac. Comme cela a été dit, c'est pour les FC, pour la région. Effectivement quand M. Lambert dit que c'est uniquement pour un sport, oui c'est ce qui a été convenu et défini dans le projet de réseau sportif régional. La seule pièce manquante qu'on n'arrive pas mettre dans la partie urbanisée c'est le foot. Concernant l'anneau de l'athlétisme, il en a été question à plusieurs reprises et lors des discussions avec le Canton, il a été dit que l'athlétisme régional est à Payerne. Donc, cela ne servait à rien d'étudier la création d'un anneau d'athlétisme qui prend encore plus de terrain agricole. Ce n'est pas du tout ce qui était voulu. Ces CHF 370'000.00 ont été utilisés pour étudier le projet le plus simple, le plus fonctionnel qui utilise le moins de surface d'assolement possible. C'est la seule raison, ce n'est pas pour dire non à l'athlétisme. La porte de l'athlétisme a été fermée d'entrée de jeu par le Canton. Puisqu'il s'agit d'une infrastructure régionale, c'est pour cela que le choix s'est porté sur des terrains synthétiques. Cela ne plaît pas à tout le monde mais si on veut accueillir des équipes des autres communes, voire des équipes vaudoises, c'est la seule façon d'avoir une surface de jeu qui résiste à l'utilisation. Elle invite les membres du Législatif à voter en leur âme et conscience mais elle pense que c'est un projet abouti qui est là pour les jeunes et elle les invite à dire oui.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 16'620'000.00 TTC pour la réalisation d'infrastructures à vocation régionale de football au parc du Château d'Eau à Estavayer-le-Lac est accepté par 46 oui, 11 non et 1 abstention.

M^{me} Glauser, conseillère générale, revient dans la salle. Le résultat du vote lui est communiqué. 59 conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 30 voix.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

4. OCTROI D'UN CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE DE CHF 4'560'000.00 TTC POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ESPACE QUARTERON A BUSSY ET DE LA DEPENSE LIEE (CHF 228'000.00 DE BASE) POUR LES SUBVENTIONS AUX SOCIETES SPORTIVES ET CULTURELLES - MESSAGE N° 89

M. Nicolas Schmutz, rapporteur de la Commission du réseau sportif, tient à relever et féliciter le travail conséquent réalisé par les porteurs du projet d'agrandissement de l'Espace Quarteron. Leur démarche proactive, structurée et collaborative témoigne d'un engagement important envers l'avenir de leurs sociétés. Un tel concept est voué à se répéter dans le futur car les sociétés sont les mieux placées pour déterminer leurs besoins et les services communaux ne peuvent pas élaborer tous les projets eux-mêmes. La mutualisation des infrastructures, au cœur de ce projet, constitue une réponse pragmatique et durable aux besoins croissants des associations sportives et culturelles. La Commission reconnaît que ces besoins sont avérés. Notamment pour le Club de lutte qui se retrouvera sans local dans un avenir proche et qui a été l'élément déclencheur de ce projet. La Commission du réseau sportif a découvert ce projet en avril de cette année et regrette que le Conseil communal n'ait pas souhaité suivre sa recommandation visant à définir une stratégie claire et globale pour les installations sportives sur l'ensemble des sites de la Commune avant de valider ce projet. Elle maintient qu'une telle vision stratégique est essentielle pour garantir une planification cohérente et durable des infrastructures sportives à long terme. En ce sens, la Commission salue la convocation d'une séance dédiée à ce sujet, prévue dans 2 semaines, et espère qu'elle permettra d'élaborer des bases solides pour une gestion harmonisée des équipements sportifs communaux. Ne remettant pas en cause les besoins et ne voulant pas préteriter l'important investissement des sociétés, la Commission du réseau sportif accepte à une large majorité ce message et encourage le Conseil général à en faire de même.

M. Jérôme Carrard, rapporteur de la Commission des bâtiments, souhaite relever les points importants suivants du rapport établi par la Commission pour ce message. Les besoins des différentes sociétés participant à ce projet sont clairement définis et nécessaires. Tout d'abord, le Club de lutte d'Estavayer-le-Lac doit quitter son local actuel en raison d'un projet immobilier. Ensuite, le Club de skater-hockey des Dzos Volants connaît un développement significatif. Actuellement, le nombre croissant d'équipes de skater-hockey et de football entraîne une insuffisance des locaux de services, notamment des vestiaires et du local des arbitres. Enfin, la Société de musique La Villageoise répète dans un abri, une solution peu adaptée à la pratique musicale, tant sur le plan acoustique que sur celui de l'espace disponible. La Commission relève l'aspect positif que les sociétés se soient engagées dans l'élaboration de ce projet et également proposent de chercher d'autres sources de financement. Le modèle proposé, dans lequel l'Association Quarteron réalisera l'investissement avec un cautionnement solidaire de la Commune, nécessite l'établissement d'une convention d'exploitation claire. Comme mentionné dans le message, cette convention reste à élaborer en collaboration, notamment avec la Commission des bâtiments.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

Pour garantir le bon déroulement du projet, elle demande que :

- L'Association Quarteron, chargée de la construction de ce bâtiment, consulte dès le début – c'est-à-dire dès l'acceptation du cautionnement – le Service des bâtiments et la Commission des bâtiments pour préparer les plans détaillés ainsi que les spécifications techniques du bâtiment ;
- La convention d'exploitation soit signée avant le dépôt de la demande de permis de construire.

La Commission des bâtiments recommande à l'unanimité d'accepter ce message, assorti des deux demandes susmentionnées.

M. Tom Bise, rapporteur de la Commission financière, informe que, lors de ses séances des 23 et 30 septembre derniers, les discussions de la Commission se sont concentrées principalement sur les implications liées au cautionnement et aux risques financiers qui en découlent. Les réponses apportées par le Conseil communal ont satisfait les membres de la Commission et lui ont permis de considérer que le message tel que présenté offre les garanties nécessaires pour recommander le projet. La Commission tient également à relever le caractère particulier de ce message. Contrairement aux projets traditionnels, une grande partie du travail préparatoire a été réalisée directement par les sociétés concernées, limitant ainsi l'engagement des ressources communales. Cette démarche, innovante et responsable, a été jugée positivement par la Commission. Au vu de l'ensemble des éléments examinés, la Commission financière propose, à l'unanimité des membres présents, d'accepter ce message.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteure du Conseil communal, relève que ce message résulte d'un travail collectif entre différentes sociétés qui ont des besoins bien réels en locaux. En effet, le Club de lutte, qui devra bientôt quitter la halle de gymnastique du Casino en lien avec le développement du secteur, n'aura plus de lieu d'entraînement qui corresponde à ses besoins spécifiques, soit un rond de sciure. Le site de l'Espace Quarteron avait déjà été identifié, par le passé, comme le lieu qui pouvait accueillir cette discipline. Cela a été repris dans la planification du réseau sportif régional. Après discussion avec les autres utilisateurs actuels du site, il ressort que ce lieu, très bien placé, manque de vestiaires pour la pratique des divers sports actifs sur ce site. Clairement, cela limite les possibilités de se changer. Le Club de lutte d'Estavayer, le SHC Dzos Volants, le FC Petite-Glâne et la Société de musique La Villageoise se sont mis ensemble pour élaborer un cahier des charges qui liste leurs besoins. De ce cahier des charges est né un premier projet de bâtiment qui a été présenté au Conseil communal. Ce dernier a mandaté le Service des bâtiments afin d'analyser le projet transmis. Le projet a été retravaillé avec les auteurs, surtout pour mutualiser les locaux, limiter les circulations et optimiser l'organisation. Un nouveau modèle de partenariat privé/public est sollicité. Le collectif demande un cautionnement solidaire de la part de la Commune, afin de pouvoir emprunter auprès d'une banque le financement pour la construction du bâtiment. La gestion du site se fera par le Comité Espace Quarteron 2, comme cela se fait déjà actuellement à la satisfaction de la Commune. Une convention de collaboration sera élaborée afin de définir les modalités de gestion du site et d'entretien. Les Commissions seront invitées lors de cette élaboration. Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter ce cautionnement solidaire pour l'agrandissement de l'Espace Quarteron. Elle reste à disposition s'il devait encore y avoir des questions.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

M^{me} Stéphanie Joye, au nom du Groupe BMR, relève que, lors de sa séance de délibérations, le Groupe s'est positionné à l'unanimité pour ce projet. Il convient de rappeler que le Club de lutte, n'ayant plus de local, doit absolument trouver une solution s'il veut rester sur le territoire d'Estavayer, le FC Petite-Glâne et le SHC Dzos Volants rencontrent, quant à eux, des problèmes récurrents de manque de vestiaires et la Société de musique La Villageoise répète actuellement dans un abri PC, salle inadaptée en raison de la qualité sonore, la difficulté à déplacer les gros instruments et le manque de place pour les ranger. Ces quatre sociétés ayant besoin d'infrastructures, se sont concertées et ont collaboré activement pour mener à bien ce projet. Chacune a dû faire des concessions certes, mais le résultat est un site multifonction, pensé pour optimiser les besoins de chacune ainsi que les coûts du mieux possible. Il est à relever que les études menées jusqu'ici ont été prises entièrement à leur charge. Il s'agit-là de marques de responsabilité et d'engagement sérieux afin de pouvoir pérenniser leurs sociétés respectives. Le Groupe BMR tient à féliciter et remercier les quatre clubs impliqués dans ce projet ainsi que le Service des bâtiments qui les a accompagnés tout au long de ce processus. Le Groupe BMR ne peut qu'encourager ce beau projet profitable à toute la Commune.

M^{me} Oriane Catillaz, au nom du Groupe Le Centre, souligne que ses membres ont pris connaissance avec intérêt du projet de l'Espace Quarteron. Ils soulignent l'efficacité, la rigueur et la qualité du travail accompli particulièrement par les sociétés locales impliquées. Ils remercient aussi le Conseil communal, les services communaux et les Commissions consultées pour l'organisation de la séance de présentation et la qualité du dossier présenté. Ce projet est avant tout une histoire de collaboration intelligente et de bon sens local. Des clubs sportifs et une société de musique se sont fédérés au travers d'une association pour assurer la gestion du projet. Ils ont eu l'intelligence de se mettre ensemble pour mutualiser leurs besoins et trouver une solution commune, pertinente et réfléchie. C'est exactement ce qu'on attend de la vie associative : du pragmatisme, de la solidarité et une volonté d'avancer ensemble. Le projet est soigneusement élaboré et proportionné aux réalités : il répond à des besoins concrets sans excès, tout en offrant à la Commune une belle opportunité de soutenir son tissu associatif. Les membres du Groupe demandent que la convention reprenne tous les points de vigilance et que les Commissions concernées soient consultées dans ce processus. Enfin, ils soutiennent pleinement le principe de priorité accordé aux sociétés locales. Ils souhaitent toutefois qu'à ce principe de priorisation pour les sociétés de la Commune s'ajoute la mise en place de tarifs de locations préférentiels. Cette mesure est essentielle pour préserver l'esprit de proximité et renforcer le lien entre la Commune et ses acteurs associatifs. Ce projet est une belle démonstration de responsabilité partagée. Il allie initiative citoyenne, partenariat public-privé et vision durable du développement local. C'est pourquoi, le Groupe Le Centre soutient à l'unanimité ce projet.

M^{me} Sophie Michel, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, souligne que ce Groupe a étudié avec attention ce message porté par les sociétés locales et il salue l'esprit de collaboration et de vision commune qui a guidé cette démarche. En unissant leurs forces pour répondre collectivement à leurs besoins en infrastructures, ces sociétés de l'Espace Quarteron ont su proposer un projet cohérent, structuré et durable, au service de toute la collectivité. Ces sociétés sollicitent un cautionnement communal et une participation à la reprise des intérêts et à l'amortissement de la dette, ce qui n'est pas anodin.

**DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30**

Commune d'Estavayer

Néanmoins, la séance d'information préalable a permis de répondre à la majorité des questions ce qui est salué. Ce projet est inédit dans la Commune. Si d'aventure, il devait y en avoir d'autres, afin d'en faciliter la reproductibilité et d'en renforcer la lisibilité, le Groupe apprécierait que le Conseil communal accompagne cette démarche d'un cadre formalisé. L'élaboration d'une marche à suivre ou de lignes directrices pour les futures collaborations permettrait de clarifier les attentes et de sécuriser la convention pour l'ensemble des parties prenantes. Le Groupe PS-Les Vert.e.s soutient ce projet, convaincu de sa pertinence, de sa qualité et de la dynamique positive qu'il peut insuffler au tissu associatif et sportif local.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteure du Conseil communal, souligne qu'effectivement c'est une façon de procéder novatrice qui servira certainement de modèle pour les projets futurs si cela devait se réaliser. Le Conseil communal a pris l'habitude de reproduire ce qui fonctionne bien, donc elle en prend note.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un cautionnement solidaire de CHF 4'560'000.00 TTC pour l'agrandissement de l'Espace Quarteron à Bussy et de la dépense liée (CHF 228'000.00 de base) pour les subventions aux sociétés sportives et culturelles est accepté à l'unanimité. Applaudissements du public. Une partie de ce dernier quitte la salle.

5. OCTROI D'UN CREDIT DE TRAVAUX DE CHF 100'500.00 TTC POUR LE PASSAGE AU LED DES LUMINAIRES DE LA SALLE AMARANTE, HORS HALLES SPORTIVES - MESSAGE N° 88

M. Axel Catillaz, président, informe que la Commission des bâtiments s'est prononcée sur ce message lors de sa séance du 21 août 2025, elle l'a approuvé. Il n'y a pas de rapport à ce jour.

M^{me} Yasmina Glauser, rapporteure de la Commission financière, informe que cette dernière a pris connaissance des éléments financiers de ce message et les a interrogés lors de ses séances du 23 et du 30 septembre. Comme expliqué dans le message, la modernisation des éclairages extérieurs du bâtiment de l'Amarante conduirait à une maîtrise des dépenses énergétiques et donc des coûts, permettant ainsi une économie annuelle d'environ CHF 2'200.00 TTC. L'investissement de CHF 100'500.00 TTC sera, quant à lui, amorti sur une période d'utilisation de 10 ans, soit 10% par année, c'est-à-dire CHF 10'050.00 par année. La Commission a estimé que cet engagement financier était supportable pour la Commune, elle a ainsi dans sa séance du 30 septembre accepté à l'unanimité ce message et invite le Conseil général à en faire de même.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteure du Conseil communal, relève, comme lu dans le message, que la salle Amarante date de 2012 ; elle n'est pas très âgée mais il y a l'éclairage qui arrive en bout de course. L'éclairage des trois salles de gym a déjà été changé et là il faut absolument changer l'éclairage du reste, soit les locaux annexes, les sanitaires. Les sources lumineuses nécessaires ne se trouvent plus. On n'a pas le choix de ce changement. Par contre, en diminuant le nombre de luminaires, il a été constaté que cela fonctionnait très bien. Donc, le nombre de luminaires va être diminué au maximum où cela est possible et ils seront passés à la technologie LED, ce qui devrait durer un peu plus longtemps. Elle invite le Conseil général à accepter ce crédit. Elle reste à disposition en cas de questions.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de travaux de CHF 100'500.00 TTC pour le passage au LED des luminaires de la salle Amarante, hors halles sportives, est accepté par 58 oui et 1 non.

6. SUPPRESSION DU DOMAINE PUBLIC « CHEMIN DES CERISIERS » DANS SON TRACE ACTUEL ET SON DEPLACEMENT EN LIMITE DES ARTICLES RF 3511-4151 ET 3510, SOUS FORME DE SERVITUDE PUBLIQUE EN FAVEUR DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER, CONFORMEMENT AU PROJET PRESENTE, SOUS RESERVE DE L'AUTORISATION DU PROJET MENEES PAR LE CEP – MESSAGE N° 92

M. Eric Rey, conseiller communal, se récusé. M^{mes} Yasmina Glauser et Anne Meyer Loetscher, conseillères générales, se récusent. 57 conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

La Commission financière ne se prononce pas sur ce message, étant donné que le montant de CHF 30'000 stipulé sera inscrit au budget de fonctionnement.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, suppléante de Dicastère, rapporteure du Conseil communal, relève, comme mentionné dans le message, que le CEP agrandit ses bâtiments. Selon le plan, le bâtiment prévu se trouve sur le cheminement piétonnier existant aujourd'hui pour relier la route d'Yverdon vers la gare. Il est important d'avoir un cheminement de mobilité douce à cet endroit, c'est pour cela que, dans le projet de construction et de développement du site du CEP, il a été étudié la possibilité de le déplacer et en garder l'efficacité. Le Conseil communal propose dès lors de supprimer ce chemin dans son tracé actuel. Certes, la Commune perd un peu de surface communale mais elle est compensée par la mutualisation des places de parc qui seront libérées du côté du Stavia ; ces dernières pourront être utilisées, le soir, lors de manifestations dans ce bâtiment-là. Le Conseil communal invite donc le Conseil général à accepter ce message tant pour les piétons, pour le fonctionnement du CEP et aussi pour l'exploitation du bâtiment du Stavia. Elle reste à disposition en cas de questions.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, la suppression du domaine public du « chemin des Cerisiers » dans son tracé actuel et son déplacement en limite des articles RF 3511-4151 et 3510, sous forme de servitude publique en faveur de la Commune d'Estavayer, conformément au projet présenté, sous réserve de l'autorisation du projet menée par le CEP, sont acceptés à l'unanimité.

M. Rey, conseiller communal, et M^{mes} Glauser et Meyer Loetscher, conseillères générales, reviennent dans la salle. Le résultat du vote leur est communiqué. 59 conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 30 voix.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

7. OCTROI D'UN CREDIT COMPLEMENTAIRE DE CHF 1'924'000.00 TTC POUR LA VALORISATION DE LA TRAVERSEE DE FONT (VALTRALOC) - MESSAGE N° 90

M. Gilles Borgognon, rapporteur de la Commission financière, souligne que VALTRALOC, acronyme de valorisation des espaces routiers en traversée de localités, a été mis en place dans le Canton de Fribourg en 1993. Cela pourrait être aussi le nom du serpent de mer qu'est le projet de la traversée du village de Font. De la première intention en 2015, en passant par le message de 2017 où le Conseil général avait approuvé un crédit de CHF 1'720'000.00, ce soir un crédit supplémentaire de CHF 1'924'000.00 est demandé. Certes, ce projet a évolué avec des travaux supplémentaires tels que l'extension du réseau d'eau, le remplacement des conduites d'eau claire, la modernisation de l'éclairage public entre autres. Le Service des ponts et chaussées a plus de 100 projets à gérer dans le Canton dont certains dans la Commune d'Estavayer. Depuis le début de ce dossier, il y a aussi eu l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la mobilité en 2023. Tous ces éléments ont fait que ce dossier a été très ralenti mais pas au niveau de l'enveloppe budgétaire. Au final, le coût global est de CHF 4'993'714.00 et une participation totale communale de CHF 3'627'968.00. C'est 110% d'augmentation depuis 2017 pour la Commune et 128% pour le Canton, qui, il le rappelle, met en place un programme d'assainissement des finances de l'Etat qui fait débat ces derniers temps. La Commission financière s'est réunie les 23 et 30 septembre derniers et a attentivement analysé ce message. M^{me} Carole Raetzo, conseillère communale, a donné toutes les réponses aux questions posées. La Commission est déçue du déroulé de ce projet mais on n'a pas le choix maintenant, pour le faire avancer, d'approuver ce crédit supplémentaire. A la lumière de ce qui précède, la Commission a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents ce message et recommande son acceptation par le Conseil général.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, remercie le rapporteur de la Commission financière pour son message clair et complet, ainsi que l'ensemble de la Commission pour son travail. Ce soir marque le troisième et dernier message relatif au projet VALTRALOC – Font. 10 années se sont écoulées depuis le premier message en 2015, et on est enfin au seuil de sa mise en œuvre. Après un parcours jalonné de révisions, de procédures et d'attentes, tous les jalons sont à présent franchis. Les contrats d'adjudication sont prêts. Il est vrai que, sur ce long chemin, les coûts ont évolué, parfois sensiblement, en raison des adaptations du projet et du contexte général. Mais ce crédit complémentaire permettra aujourd'hui de concrétiser un aménagement attendu, fonctionnel, et enfin adapté aux besoins de toutes et tous. Le Conseil communal invite donc le Conseil général à accepter ce message.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 1'924'000.00 TTC pour la Valorisation de la Traversée de Font (VALTRALOC) est accepté par 58 oui et 1 abstention.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

8. OCTROI D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 61'435.40 HT POUR LE DIAGNOSTIC OLED (ORDONNANCE FEDERALE SUR LA LIMITATION ET L'ELIMINATION DES DECHETS), EN CONFORMITE AVEC L'ART.3 OSITES ET LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE GESTION DES DECHETS POUR LA ZONE PLEIN SUD - MESSAGE N° 91

M^{me} Marie Hug, rapporteure de la Commission financière, informe que lors de ses séances des 23 et 30 septembre derniers, la Commission a examiné ce message. Au cours de ses séances, la Commission s'est concentrée sur la nécessité de ce crédit d'étude. C'est ainsi qu'il a été rappelé qu'au moment de l'acquisition du terrain, soit en 2012, le prix avait été négocié en tenant compte d'une contre-indication : la responsabilité de la dépollution du site incombait à l'acheteur. Dès lors, si la Commune souhaite développer la zone, elle se doit de satisfaire à cette exigence réglementaire. Au regard de l'ensemble des éléments examinés, la Commission financière propose, à la majorité de ses membres présents, l'acceptation du présent message.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, souligne qu'effectivement, la zone industrielle Plein Sud est une zone polluée. C'est une pollution qui ne nécessite ni surveillance, ni dépollution. Pourquoi cette demande de crédit ? Parce que dès qu'on remue des matériaux et qu'on les exporte de la zone polluée, il faut connaître la pollution exacte pour les mettre à une destination qui corresponde à la pollution. Sans étude, pas de remuage de matériaux donc pas de permis de construire. Il tient à préciser que les deux demandes de permis de construire en cours ne sont pas concernées par cette zone car situées à l'extérieur de la zone polluée ; elles sont sur le terrain qui n'a jamais été utilisé par l'entreprise de l'époque. Sans ce crédit, on s'arrête au niveau du développement dans cette zone.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 61'435.40 HT pour le diagnostic OLED (ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets), en conformité avec l'art.3 OSites et la mise en place d'un plan de gestion des déchets pour la zone Plein Sud est accepté par 58 oui et 1 abstention.

9. OCTROI D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 421'570.00 POUR LA CREATION D'UN PARCOURS IMMERSIF A TRAVERS LE PATRIMOINE MEDIEVAL BATI D'ESTAVAYER-LE-LAC (CIRCUIT SECRET) DONT CHF 188'000.00 SONT FINANCES PAR DES SUBVENTIONS, CHF 130'000.00 PAR LE FINANCEMENT SPECIAL DU FONDS TOURISTIQUE, ET CHF 103'570.00 SERONT A CHARGE DE LA COMMUNE - MESSAGE N° 93

M^{me} Sophie Michel, conseillère générale, se récusé. 58 conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 30 voix.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

M^{me} Oriane Catillaz, rapporteure de la Commission culture et tourisme, souligne que celle-ci travaille depuis 2019 sur ce projet visant à renforcer l'offre culturelle et touristique d'Estavayer. Au fil des années, il a été retravaillé, ajusté et rendu plus réaliste, tant au niveau des coûts que du financement. Aujourd'hui, on a un projet solide : le Circuit Secret. Il valorise le patrimoine médiéval communal, diversifie l'offre touristique toute l'année, soutient le commerce local et renforce l'attractivité de la ville, tout en redonnant vie aux bâtiments historiques grâce à leur rénovation. Un effort financier considérable a été fait. Le premier projet, présenté en 2022, s'élevait à CHF 1'857'500.00 HT. Aujourd'hui, le budget s'élève à CHF 421'570.00, soit une réduction de 77% par rapport au coût initial. Le financement est équilibré, avec des subventions externes, le Fonds touristique, et la Commune n'assume qu'une part raisonnable. Ce projet est un investissement stratégique, porteur de retombées culturelles, économiques et identitaires pour Estavayer. C'est pourquoi la Commission soutient à l'unanimité ce projet et invite le Conseil général à en faire de même.

M. Carlo Bonferroni, rapporteur de la Commission financière, souligne que lors de ses séances des 23 et 30 septembre derniers, la Commission a étudié l'aspect financier de ce message. Elle a discuté avec plaisir de ce sujet qui capitalise pour le patrimoine et l'histoire médiévale de la ville d'Estavayer-le-Lac tout en rendant la ville encore plus attractive pour les touristes. La discussion sur les aspects purement financiers fut joviale, en effet, cas rare, il s'agit d'un projet qui va couvrir ses coûts de fonctionnement et dont l'excédent probable permettra de financer l'amortissement et de constituer une réserve pour améliorations futures. De plus, le montant annuel qui grèverait le budget communal serait d'env. CHF 5'100.00 (arrondi à la centaine). Il serait composé de l'amortissement et d'intérêts en cas d'emprunt, montant que la Commune peut assumer sans problème. La Commission financière a voté à l'unanimité l'approbation de ce message et recommande au Conseil général de l'accepter.

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, relève que c'est en ayant des objectifs de valorisation du patrimoine bâti, de soutien à l'économie locale et touristique et de mise en évidence de l'identité et de l'histoire communale que ce projet a été initié. Après un intense travail des services communaux et de la Commission culture et tourisme, le Conseil communal a l'avantage de proposer au Conseil général aujourd'hui un projet structuré, économiquement viable et porteur de sens. Ce projet a su convaincre les instances économiques cantonales et l'Association touristique régionale. En effet, grâce à cette offre de Circuit Secret, déjà éprouvée dans d'autres lieux, la Commune pourra bénéficier d'une offre culturelle et touristique de premier ordre pour mettre en évidence son patrimoine et son histoire, tout en amenant de l'activité touristique durable quatre saisons et de la chalandise aux commerces locaux. Le Conseil communal espère que le message a pu répondre aux éventuelles interrogations et il reste à disposition en cas de questions.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

M. Martin Veluzat, au nom du Groupe PS-Les Vert.es, souligne que le Conseil général a aujourd'hui l'opportunité de soutenir un projet porteur de sens, à la croisée de l'histoire, de la culture et du tourisme : la création d'un parcours immersif à travers le patrimoine médiéval bâti de la belle cité d'Estavayer-le-Lac : le Circuit Secret. Comme expliqué dans le message, le projet d'un financement est solide et équilibré entre les subventions externes, le Fonds touristique, et CHF 103'570.00 seulement seront à la charge de la Commune. Il est important de souligner que le budget initial du projet a été revu à la baisse de manière significative, afin de mieux correspondre à l'échelle et aux moyens communaux. Ce travail d'ajustement témoigne d'une gestion responsable des finances publiques. Au-delà des chiffres, ce projet incarne une vision ambitieuse et accessible : celle de mettre en valeur le patrimoine médiéval de manière ludique, pédagogique et innovante. Il s'agit d'offrir aux habitants, aux écoles, ainsi qu'aux visiteurs, une expérience unique, immersive, qui raconte l'histoire de la cité de manière vivante et captivante. La chance est là de renforcer l'attractivité d'Estavayer-le-Lac, de soutenir l'économie locale, et de transmettre cet héritage aux générations futures. Le Groupe PS-Les Vert.e.s se réjouit de voir ce projet se concrétiser et invite le Conseil général à soutenir cet investissement porteur d'avenir pour la Commune.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un investissement de CHF 421'570.00 pour la création d'un parcours immersif à travers le patrimoine médiéval bâti d'Estavayer-le-Lac (Circuit Secret) dont CHF 188'000.00 sont financés par des subventions, CHF 130'000.00 par le financement spécial du Fonds touristique, et CHF 103'570.00 seront à charge de la Commune, est accepté à l'unanimité.

M^{me} Michel, conseillère générale, revient dans la salle. Le résultat du vote lui est communiqué. 59 conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 30 voix.

10. DIVERS

M. Axel Catillaz, président, donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M. Axel Catillaz**, président, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

M. Gilles Borgognon, conseiller général, se fait le porte-parole des parents qui ont déposé une pétition de plus de 350 signatures concernant la sécurisation du passage piétonnier à la Porte des Dominicaines à Estavayer-le-Lac. Tous les jours de nombreux enfants empruntent ce passage à l'endroit où la zone 20 km/h passe à 30km/h. Cette frontière est pile à l'endroit où les enfants traversent tous les jours. La Commune a déjà réagi avec des mesures ; une chaîne est posée sur les poteaux longeant la route, côté Sacré-Cœur. Mais les initiants demandent d'autres mesures urgentes avant un accident aux conséquences grave. Il demande donc ce soir, au nom de tous les parents signataires, que le Conseil communal agisse très rapidement car tout le monde est d'accord là-dessus, actuellement danger il y a.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

M. Yvan Baechler, conseiller général, reprend la parole concernant la gestion financière communale. En cela, il appuie totalement la Commission financière dans ses dires. Depuis plusieurs mois déjà et cela a été répété ce soir, il demande, comme d'autres aussi, une prise en main plus rigoureuse des finances communales. Et pour la énième fois, il se voit dans l'obligation de redire combien il est essentiel de prendre au sérieux la nécessité d'une gestion responsable des deniers publics. Il serait trop facile, le moment venu, de dire que le Conseil général a voté tel ou tel projet et qu'il faut maintenant « passer à la caisse ». Il faut le rappeler : les propositions émanent du Conseil communal sur lequel le Conseil général se fonde, en confiance totale, pour évaluer la capacité communale de financement, les votes de ce soir le démontrent. Or, cette confiance pourrait s'effriter. Pourquoi ? Parce que certaines demandes récurrentes se font attendre. Et plus largement parce que la demande d'une stratégie financière claire reste actuellement sans réponse. La gestion financière ne consiste pas simplement à biffer quelques dépenses à gauche et à droite au moment des budgets. Non. Il faut un véritable plan d'assainissement des finances comme le font la Confédération et le Canton ces jours lorsqu'ils rencontrent des difficultés. Il n'est pas acceptable d'attendre que la situation se dégrade au point de forcer, en dépit ou en otage, d'accepter tout simplement une hausse d'impôts ou une crise financière qui aurait pu être anticipée. La passivité ou la complaisance ne sont pas des stratégies. Elles mènent droit à l'échec. Augmenter les impôts n'est pas une solution. C'est une solution de facilité, voire, il se permet de le dire : l'arme des faibles, quand on refuse d'affronter les vrais défis de la maîtrise des dépenses. Il est persuadé que ce n'est pas le cas d'Estavayer. Il est persuadé que l'on peut faire autrement. On vaut mieux que ça. Il existe d'autres solutions. Ce qu'il faut maintenant c'est un plan d'assainissement clair, structuré et ambitieux qui s'axe sur les frais de fonctionnement en autres. Pour y parvenir, trois qualités sont indispensables : la volonté, l'intelligence et le courage. Il faut penser aux concitoyens. Ils attendent des Autorités une gestion responsable, cohérence et prévoyante. Alors il le redemande, une énième fois, il faut élaborer enfin un véritable plan d'assainissement des finances communales. C'est une question de respect envers la population et de responsabilité envers l'avenir de la Commune.

M. Joseph Trüeb, conseiller général, est, depuis un peu plus d'un an, l'heureux propriétaire d'un chien. Avec la nouvelle législation sur les chiens, il a dû faire un cours théorique. Lors de ce cours on apprend que selon la loi sur la protection des animaux et l'ordonnance qui la régit à l'art. 70 « Contacts sociaux » : Les chiens doivent avoir tous les jours des contacts suffisants avec des êtres humains et si possible avec d'autres chiens. A l'art. 71 « Mouvement » : Les chiens doivent être sortis tous les jours et en fonction de leur besoin de mouvement. Lors de ces sorties, ils doivent aussi, dans la mesure du possible, pouvoir se mouvoir librement sans être tenus en laisse. Dans les bas d'Estavayer en zone de Grande Cariçaie il est très difficile, voire impossible de remplir ces conditions. Il connaît d'autres lieux où pour remplir ces exigences, des parcs à chiens ont été créés. En discutant avec d'autres propriétaires de chiens, on lui demande souvent, pourquoi il n'y a pas de parc à chiens. Après renseignement, on lui a dit que la question a été posée et analysée, mais qu'à Estavayer on est très vite sur des chemins de remaniement. Il dirait que oui, mais souvent, si on habite le bas de la ville, il faut déjà faire presque 2 km avant de pouvoir lâcher son chien en toute sécurité et aussi la condition de socialisation, donc d'avoir des contacts avec d'autres chiens, n'est pas remplie. Et c'est reconnu scientifiquement que des chiens bien socialisés et qui ont un contact en toute liberté avec d'autres chiens, sont moins agressifs et plus calmes. C'est pour cela qu'il remet au Conseil communal une demande de créer un parc à chiens, signée d'une quinzaine de propriétaires de chiens.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Borgognon que cette pétition a été reçue hier à la Commune. Avant le dépôt de la pétition, le Conseil communal avait déjà pris des mesures à la lecture des interventions sur les réseaux sociaux. Le Conseil communal y travaille et il y aura des résultats.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Baechler. Il constate que le Conseil général se préoccupe beaucoup des finances communales, on l'a vu ce soir lors des votes importants sur la zone sportive et l'Espace Quarteron. C'est aussi le souci du Conseil communal, c'est évident. C'est clair que le couperet va tomber. D'une part car le Conseil communal ne maîtrise de loin pas tout le budget ; il maîtrise certains groupes. Ensuite on partage les responsabilités sur les intérêts et les amortissements pour les crédits communaux votés et ensuite il y a les dépenses liées. C'est 25 mio. Dans la planification financière de la Commune, il y a dès lors des dépenses que l'on maîtrise et d'autres non. Le Conseil communal collabore beaucoup avec la Commission financière, beaucoup plus qu'avant pour lui faire part des préoccupations du Conseil communal, lui faire part, chiffres à l'appui, comment les impôts communaux vont probablement augmenter, pas dans l'immédiat, et sur les dépenses que le Conseil communal essaie de maîtriser au mieux. La Commission financière s'est réunie dernièrement avec M^{me} Sylvie Bise, administratrice des finances, et la démonstration lui a été faite que la planification financière jusqu'en 2030 n'était pas si catastrophique que ça. C'est clair qu'elle ne démontre pas de bénéfice, plutôt des déficits. Il rappelle qu'il y a toujours des réserves au bilan qui peuvent en absorber une partie mais le but c'est n'est pas d'aller puiser dans ces réserves. Il faut trouver d'autres solutions. Hier, le Conseil communal a eu une séance avec la Commission financière pour deux raisons qui impactent le budget communal. C'est le plan d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE). On voit que ce dernier ce n'est pas la catastrophe pour les communes, il est étudié actuellement par le Grand Conseil. Le problème c'est ce calcul de report avec 79 mio de bonus pour les communes et 88 mio de malus. Le malus, c'est les prestations complémentaires qui vont être reportées sur les communes. Déjà 1 mio du budget 2026, c'est déjà annoncé. Concernant les bonus, encore faut-il que tout le monde joue le jeu. Les fonctionnaires qui sont salariés par l'Etat sont concernés par le report des annuités. Cela représente des économies importantes sauf si certaines institutions ne les acceptent pas. Il pense au RSSBF, il a entendu des bruits de coulisse ce soir que le RSSBF n'allait pas appliquer les mesures qui touchent le personnel. Si d'autres institutions comme l'ADIS, le Cycle d'orientation ou d'autres décident de ne pas appliquer les mesures de l'Etat, là ce serait la catastrophe car une partie des bonus repose là-dessus. Il est extrêmement difficile de faire le budget 2026 et la planification car il y a encore beaucoup d'inconnues. On ne sait pas comment cela va se passer dans les discussions du Grand Conseil avec ce PAFE. Des mesures sont prises immédiatement par le Conseil d'Etat car de sa compétence, d'autres nécessitent un changement de loi. Cela va prendre du temps tout cela et le Conseil communal doit présenter son budget au Conseil général le 4 décembre. Là, on y verra un peu plus clair. Le Conseil communal a également présenté à la Commission financière les très gros projets qui sont en main du RSSBF, c'est la construction des EMS. L'augmentation des charges du RSSBF est constante. Pour 2026, elles sont relativement maîtrisées mais ensuite jusqu'en 2030, il faudra s'attendre à 10 centimes d'augmentation d'impôts pour financer les EMS votés par la population. Cela préoccupe beaucoup le Conseil communal. La première lecture du budget 2026 aura lieu demain, cela ne va pas



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

être simple. Ensuite le processus habituel sera suivi, 2^{ème} lecture, 3^{ème} lecture ensuite présentation à la Commission financière et au Conseil général, soit le 4 décembre. A cette occasion, en plus du budget du compte de résultats, deux documents seront présentés, soit le budget des investissements et la planification financière. Le Conseil général recevra dès lors toutes les informations souhaitées à ce moment-là.

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, remercie M. Trüeb pour la demande d'un parc à chiens, à laquelle il est également assez sensible. Le dossier a déjà été analysé en 2024 comme déjà expliqué. Au travers de l'étude qui a déjà été faite, entre les Services de l'EDP et du territoire, la demande n'avait pas été retenue. La demande d'aujourd'hui est plus particulière liée à la socialisation des compagnons canins et peut être réévaluée par le Conseil communal. Il prend bonne note de la demande et des propositions. Un retour sera fait ultérieurement.

MM. Borgognon et Trüeb sont satisfaits de la réponse obtenue, M. Baechler l'est également pour la première partie mais rappelle sa demande pour un PAF communal.

M Romain Lambert, conseiller général, comme chaque automne, revient avec quelques questions récurrentes :

- Port de plaisance : est-ce que le différend avec la Société Socoop est réglé ? Pour mémoire, il s'agit de la concession accordée par le Canton pour l'exploitation du port de plaisance ainsi que la concession accordée par le Canton pour le secteur terrestre.
- Hôtel du Lac : quelle est la situation actuelle ? Les informations relayées par les médias comme quoi le locataire actuel pourrait demander des dommages et intérêts à la Commune d'Estavayer pour récupérer l'entrée financière qu'il n'a pas pu réaliser sont-elles correctes ?
- Zone Plein Sud : mis à part que l'on va sonder le site pour connaître son niveau de pollution, y a-t-il un retour d'information par la maison Orlati sur le futur du site ?

M^{me} Yasmina Glauser, conseillère générale, par rapport au postulat de PS-Les Vert.e.s et en lien avec le logement, ne comprend pas pourquoi la Commune ne s'est pas tournée vers l'Observatoire du logement et immobilier de Fribourg dont elle est d'ailleurs membre. Il s'agit d'une association à but non lucratif. La Commune aurait sans doute reçu un soutien de l'Observatoire du logement et immobilier de Fribourg qui si l'on se refait à l'art. 4 de ses statuts vise « A développer un système d'information de référence utile pour les décisions stratégiques sur le marché immobilier fribourgeois. » D'autre part, elle a appris qu'une société coopérative d'habitation dont l'objectif est de proposer des logements à loyer abordable a été créée et qu'elle a déposé un dossier fourni et complet à la Commune en avril 2025. Or à ce jour, ils n'ont eu aucun retour. Pourquoi le Conseil communal attend-il le dernier moment pour dire son impuissance ou son désintérêt sur le sujet ?

M^{me} Yasmina Glauser, conseillère générale, souligne que tout le monde est d'accord sur le constat du réchauffement et des îlots de chaleur. Lors d'une conférence par M. Zürcher, proposée par Les Verts staviacois l'année dernière, il a été relevé entre autres l'utilité des arbres car :

- Par l'ombre et l'évapotranspiration ils créent une sorte de système de climatisation naturelle.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

- Ils participent à la perméabilité du sol lors de fortes pluies permettant ainsi l'absorption d'une partie des eaux.

Le Groupe des Verts par le biais d'un de ses membres a d'ores et déjà fait des propositions au service concerné en septembre 2024. Des rencontres et des échanges constructifs ont eu lieu et des solutions avaient été envisagées. Le Groupe des Verts salue déjà le travail effectué à différents endroits de la Commune par le Service des espaces verts, notamment le long de la route de Grandcour, en vieille-ville et face à la place Nova Friburgo. Ce travail ainsi initié peut encore se poursuivre, par exemple en reverdissant la route de la Chapelle, le pourtour des écoles, comme celle de Rueyres-le-Prés qui n'a pas de point d'ombre ainsi que les cimetières. Par cette prise de parole, le Groupe réitère sa mise à disposition de la Commune pour une planification de plantations à l'automne 2026 et les années prochaines.

M. Cyrille Gassmann, au nom du Groupe Murist-Vuissens, relève que, contrairement à ses habitudes, il a commencé son intervention par de longues salutations afin que ce cri du cœur, pour pas dire, ce « coup de gueule » du Groupe Murist-Vuissens, soit bien entendu. Et il compte sur les représentants de la presse, pour qu'il soit également relayé en dehors de ces murs. La question est simple : « Devons-nous attendre un accident pour que la traversée du village de La Vounaise soit enfin sécurisée et qu'un arrêt de bus y soit créé ? ». Ce projet date déjà de l'ancienne Commune de Murist, donc d'au moins 10 ans et toujours rien de concret à l'horizon. On a déjà pu l'entendre ce soir, la lenteur et l'inefficacité de certains services cantonaux engendrent d'importants surcoûts. Mais ceci engendre surtout d'énormes problèmes de sécurité notamment pour les enfants qui prennent le bus tous les jours pour se rendre à l'école. On se sent aujourd'hui impuissant et pas du tout pris au sérieux par le Canton. La Commune a déjà largement fait sa part car il y a longtemps que toutes les infrastructures prévues sur le territoire communal ont déjà été réalisées. Et le Conseil communal ainsi que ses services, sur l'incitation du Groupe Murist-Vuissens, relancent de manière régulière les services cantonaux. Le Groupe Murist-Vuissens s'est même permis d'écrire en 2023 un courrier au conseiller d'état responsable de ces différents services, à savoir M. Jean-François Steiert ; force est de constater que cela n'a pas fait bouger d'un iota ce dossier. M^{me} Carole Raetzo, conseillère communale, a pu annoncer lors du dernier Conseil général du mois de mai que le projet se débloquent enfin et qu'on pourrait compter sur une réalisation dans le début de l'année 2026. Mais là, d'après les dernières informations obtenues, tout est à nouveau au point mort, bloqué dans les services cantonaux. Tout comme d'innombrables autres projets comme les abris de bus de Murist ou de Vuissens. Le Groupe Murist-Vuissens ne baisse pas les bras dans sa volonté de faire progresser ce dossier. Il a déjà emprunté les voies ordinaires, puis la voie politique, et, par l'intervention de ce soir, il cherche à mettre en lumière les dysfonctionnements qui entourent cette affaire, dans l'espoir de débloquent la situation. Il est regrettable que des élus soient contraints d'emprunter de tels chemins pour faire avancer des dossiers d'une telle importance. Cela témoigne, à leur sens, d'un dysfonctionnement au sein des services cantonaux. Suite au prochain épisode.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, souligne que M. Lambert n'a pas cité une question, c'est celle relative à VALTRALOC, donc il y a du progrès dans certains dossiers. Concernant le port de plaisance, la concession avait été attribuée à la Commune avec plus de 200 oppositions. L'Etat a demandé à la Commune si elle voulait tenter une conciliation. Celle-ci a commencé il y a fort longtemps,



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

on était à bout touchant l'année passée, un détail juridique doit être réglé encore, les discussions continuent. Le Conseil communal y travaille, il met la pression pour essayer d'aboutir avant la fin de la législature pour éviter de transmettre ce dossier compliqué aux prochains élus. Concernant l'Hôtel du Lac, comme annoncé dans la presse, la Commune a perdu. Pour ceux qui ont pris la peine de lire la décision du Tribunal fédéral, la Commune a fait une petite erreur rétroactive par rapport à la jurisprudence dans la résiliation. Toujours est-il qu'énormément de torts sont à charge de l'Hôtel du Lac actuel. Effectivement, il y a une demande d'indemnité en cours qui a été transmise au Tribunal cantonal pour décision. Selon les avocats qui défendent la Commune, on peut estimer l'attente pour cette décision à env. 5 ans. Entre-temps pour essayer de construire un hôtel digne d'une Commune touristique d'importance cantonale, le Conseil communal a ouvert les discussions avec les propriétaires actuels pour essayer de trouver une solution qui convienne à la Commune, aux contribuables et aux propriétaires de l'Hôtel du Lac. Concernant la zone Plein Sud, c'est un peu particulier, la zone Plein Sud a toujours été une zone légalisée donc on obtient les permis de construire. Des permis de construire ont été obtenus ces dernières années sur cette zone. Pour le Conseil communal, cela ne faisait aucun doute que cela allait continuer comme cela, surtout qu'il existe des écrits de la part du Canton disant qu'il n'est pas nécessaire de faire un plan d'aménagement de détail pour cette zone. Toutefois, dans le droit d'être entendu dans le cadre de la mise à l'enquête du PAL, les services cantonaux ont estimé qu'il était nécessaire de faire ce plan d'aménagement de détail. Résultat de l'affaire, le permis de construire en cours pour l'entreprise Gutknecht est suspendu jusqu'à décision sur le droit d'être entendu. La Préfecture ne peut pas légalement délivrer ce permis ; tous les éléments sont au vert pour l'octroi du permis, ils voulaient creuser avant l'hiver pour pouvoir travailler cet hiver à la construction du bâtiment et tout est suspendu pour le moment. Pour la petite histoire, le PAL a coûté largement plus d'un mio. Cela a commencé en 2012, le Conseil communal était confiant car tout a été travaillé avec les services de l'Etat. Dans le droit d'être entendu, il y a plus de 40 points négatifs. S'il résume c'est « mettez votre dossier à la poubelle, on recommence ! ». Pendant ces 13 ans de travaux, on a changé 16 fois d'interlocuteurs au Canton, voici la qualité du travail du Canton dans le cadre de l'aménagement du territoire. C'est déprimant. L'entreprise Gutknecht est en souci. Différents courriers ont été envoyés au Canton pour essayer de faire changer les choses, des séances ont eu lieu à Fribourg, on a eu des interlocuteurs qui disaient qu'ils avaient les contacts nécessaires pour faire changer les choses, mais rien ne se fait.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M^{me} Glauser, que l'Observatoire du logement c'est la HEG ; ce sont les mêmes. Le Conseil communal s'est adressé à l'Observatoire du logement qui a répondu que la HEG pouvait faire quelque chose mais pour un coût de CHF 50'000.00. Concernant la coopérative du logement, le Conseil communal les a reçus, leur a fait part de la positivité absolue du Conseil communal pour cette coopérative qui est créée dans les murs d'Estavayer pour Estavayer. Malheureusement, le partenaire choisi par la coopérative a été relancé depuis de nombreux mois pour qu'il remette des chiffres. Ils ont été reçus il y a 2 jours. Enfin maintenant, M. Chassot pourra monter un dossier de comparaison avec l'administrateur puisqu'il y a cinq candidats qui se proposent de développer les îlots 3 et 4 sur la zone Casino, îlots 3 et 4 qui ont été définis comme idéalement situés pour faire ce genre d'appartements adaptés et sociaux. Il reste encore à faire une rencontre avec le porteur de cette coopérative et leur associé et M. Chassot ose espérer que d'ici 2 à 3 semaines, il pourra présenter au Conseil communal les documents comparatifs des sociétés qui ont fait des offres pour développer cette zone.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, répond à M^{me} Glauser que le Conseil communal est bien conscient que la problématique des îlots de chaleur doit être réfléchi aujourd'hui car on va vers une période compliquée avec le réchauffement climatique. Un montant a été inscrit au budget 2025 à ce sujet. Un concept existe et là d'ici la fin de l'année, le Conseil communal doit encore traiter un point pour ajouter des plantations. Ce sont des arbres indigènes selon une liste reçue du Canton. Une bonne nouvelle, dans le projet VALTRALOC Font voté ce soir, il y a un grand projet paysager qui sera mis en place.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, remercie le Goupe Murist-Vuissens pour cette intervention et pour avoir, une nouvelle fois, mis en lumière un dossier qui tient à cœur à tous. Elle comprend parfaitement le mécontentement et la lassitude exprimés ce soir. C'est le reflet d'une réalité qui est vécue aussi, au sein du Conseil communal. Car oui, le Conseil communal, aussi, partage ce sentiment de frustration face aux lenteurs administratives, en particulier lorsqu'il s'agit de projets aussi importants pour la sécurité des habitants et surtout des enfants sur le chemin de l'école. Le Service des infrastructures routières de la Commune se voit régulièrement dans l'obligation d'insister, de relancer et de faire preuve de patience face aux délais prolongés imposés par les Autorités cantonales. Ces projets ne sont en aucun cas oubliés dans les tiroirs communaux ; bien au contraire, le Conseil communal et les services communaux mettent tout en œuvre pour activer tous les leviers possibles. A ce titre, un levier est activé cette semaine. Une motion cantonale sera déposée cette semaine au Grand Conseil. Elle est actuellement en train de recueillir un maximum de signatures afin d'obtenir un soutien large et solide. En résumé, cette motion demande une modification de la loi sur la mobilité afin de permettre une délégation de compétence aux communes pour le développement de projets routiers sur routes cantonales et notamment pour les traversées de localités situées sur leur territoire, ce qui devrait accélérer les délais et assurer une meilleure maîtrise des coûts, tout en répondant aux besoins de sécurité sur routes cantonales.

M. Romain Lambert, conseiller général, se contentera des réponses reçues tout en demandant au Conseil communal de tenir spontanément le Conseil général au courant de l'évolution de ces dossiers que l'on peut appeler récurrents, voire « casseroles ».

M^{me} Yasmina Glauser, conseillère générale, est satisfaite de la première partie de la réponse. Pour la deuxième partie, elle est étonnée d'entendre que le Conseil communal a répondu car les représentants de la coopérative sont venus vers elle pour lui dire qu'ils n'avaient pas reçu de réponse. Cela l'interpelle mais elle prend acte de la réponse du Conseil communal. **M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, précise qu'ils ont été reçus, ils ont présenté leur projet accompagné d'un développeur. Ce développeur s'est engagé à faire une proposition globale incluant la coopérative du logement dans le secteur de l'îlot 3-4. Ce développeur a eu vraiment du mal à donner les chiffres nécessaires, il a été contacté à plusieurs reprises par l'administrateur. Depuis le mois de mai, c'est le seul des cinq intéressés qui ne donnait pas les chiffres nécessaires pour présenter un tableau comparatif au Conseil communal. On les a reçus cette semaine, c'est malheureux mais c'est comme ça.

M. Cyrille Gassmann, conseiller général, est satisfait de la réponse de M^{me} Raetzo même si la réponse finale à son intervention doit venir du Canton.



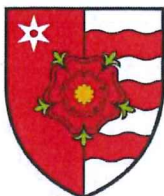
DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

M. Gilles Borgognon, conseiller général, a entre les mains le dossier d'EstaLogis pour une résidence seniors+, dossier envoyé à la Commune en avril. Tous les points demandés ont été accomplis avec des emails adressés à l'administrateur et il n'arrive pas à comprendre qu'à ce jour il manque des chiffres. Le projet est sérieux, il y a d'autres membres d'EstaLogis dans cette salle, un comité a été créé pour absolument développer des logements seniors +, des logements bon marché dans cette Commune et il n'arrive pas à comprendre ce qui est dit ce soir.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève que les membres de cette coopérative ont été reçus, le Conseil communal est ouvert à les recevoir à nouveau s'ils le veulent. Ils se sont accompagnés d'un développeur qui s'est porté garant du projet pour l'intégrer dans l'îlot 3 et ce développeur a traîné. M. Chassot a exprimé le fait que le Conseil communal est très intéressé à travailler avec des personnes locales, ils ont été reçus, l'entretien a été extrêmement positif. Le dossier est dans les mains du Conseil communal mais leur partenaire n'a pas été fiable depuis le mois de juillet jusqu'à aujourd'hui. Il espère qu'il sera fiable dès demain car il est convenu que l'administrateur communal le contacte pour finaliser les détails pour pouvoir réaliser le tableau comparatif des intéressés. Dans ce dossier-là, la Commune n'a fait aucune erreur. **M. Gilles Borgognon**, conseiller général, prend acte de cette réponse.

M. Axel Catillaz, président, tient à remercier grandement l'ensemble des Commissions du Conseil général qui ont travaillé sur les messages de cette séance, en particulier les Commissions du réseau sportif, des bâtiments, culture-tourisme, financière. Dès le printemps, il a pu participer à plusieurs séances des Commissions et est satisfait de leur engagement, leur investissement pour préparer des rapports complets. Il dirait par contre qu'il faudrait qu'on anticipe un tout petit peu plus du côté du Conseil communal afin d'avoir plus de temps pour rendre les rapports. 23 juin 2020, 8 octobre 2025. La boucle est bouclée pour lui. Le 23 juin 2020, il a voté le message n° 116 de la législature précédente concernant le crédit d'investissement de CHF 370'000.00 pour l'étude des terrains de foot et ce soir il a pu faire voter l'acceptation du crédit d'investissement pour la construction. Il tient à remercier également l'ensemble des services communaux qui ont porté ce projet et également le Club de foot d'Estavayer pour ses multiples interventions lors des séances des Commissions, lors de la séance d'information ainsi que dans les Groupes. Il s'adresse également aux sociétés et clubs sportifs qui étaient en soutien à l'Association Quarteron pour le projet situé à Bussy. Le public est un peu parti après les applaudissements, il regrette et espère que ses remerciements pourront être transmis. Il remercie particulièrement les comités, les personnes qui ont présenté ces dossiers, qui ont fait tout le travail de leur côté. Si les conseillers sont venus avec plein de questions, ce n'était pas qu'ils étaient contre eux, c'était parce qu'ils voulaient être avec eux et s'assurer de la qualité du message présenté ce soir. Ceci lui permet de conclure en disant qu'il est extrêmement satisfait de voir l'intérêt que la population et ce Conseil général portent aux sociétés locales qui permettent que cette Commune vive et que la qualité de vie y soit excellente. Avant de clôturer, il tient à relever qu'il a pris acte avec regret de la démission de M. Jacques Moret du Conseil communal. Il tient personnellement à le remercier pour son engagement pendant plus d'une année au sein de l'Exécutif. Voici pour ses remarques étant donné que parfois il est difficile d'être président quand il y a des objets aussi intéressants au menu de la séance.



DATE : 8 OCTOBRE 2025 – 19H30

Commune d'Estavayer

M. Axel Catillaz, président, rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 4 décembre 2025 dans un lieu à définir. Il demande aux intervenants de la soirée de remettre à M^{me} Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette séance, en particulier le personnel communal pour la mise en place de la salle, et souhaite à toutes et tous une excellente suite de soirée ainsi qu'un bel automne. Un apéritif sera servi au fond de la salle afin que chacun puisse se désaltérer après cette séance sportive et partager un moment de convivialité.

Il lève la séance à 22h13.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL


Axel Catillaz
Président


Anne-Claude Christan
Secrétaire du Conseil général


Armand Villadoniga
Administrateur communal